Nations Unies S/PV.4113



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4113e séance
Mercredi 15 mars 2000, à 10 h 30
New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Mársico
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hain
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Angola

Lettre datée du 10 mars 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola (S/2000/203)

00-34505 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je salue la présence parmi nous de M. Peter Hain, Ministre d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth. Je lui souhaite la bienvenue.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Lettre datée du 10 mars 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola (S/2000/203)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Angola, du Bélarus, de la Belgique, de la Bulgarie, du Burkina Faso, du Maroc, du Rwanda, de l'Afrique du Sud, du Togo et de la Zambie dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue à M. João Bernardo de Miranda, Ministre des relations extérieures de l'Angola.

À l'invitation du Président, M. de Miranda (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Sychov (Bélarus), M. Adam (Belgique), M. Sotirov (Bulgarie), M. Tiendrébéogo (Burkina Faso), M. Snoussi (Maroc), M. Mutaboba (Rwanda), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Kpotsra (Togo) et M. Kasanda (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2000/203 qui contient le texte d'une lettre datée du 10 mars 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola et transmettant le rapport final du Groupe d'experts créé par le Comité du Conseil de sécurité conformément à la résolution 1237 (1999) du 7 mai 1999.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2000/200, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 mars 2000, émanant de l'Ouganda.

Je donne la parole à M. Robert Fowler, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola.

M. Fowler : Je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée d'exposer au Conseil de sécurité le rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA et je suis particulièrement heureux que le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. João Bernardo de Miranda, a pu assister à cette réunion aujourd'hui.

Le Groupe d'experts a produit un rapport de consensus que je recommande vivement à l'attention du Conseil. Je pense qu'il s'agit d'un produit remarquable malgré le très bref délai que ses auteurs ont eu pour le produire. J'adresse mes remerciements au Groupe d'experts dont trois membres sont ici avec moi aujourd'hui, à savoir, l'Ambassadeur Anders Möllander, le Président du Groupe, le colonel Tiroyamodimo, le Vice-Président du Groupe, et M. Stanlake Samkange, le Rapporteur.

Le Groupe a été créé en application de la résolution 1237 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 7 mai 1999. C'était la première fois que le Conseil créait un organe de ce genre. Le Groupe avait pour mandat de rassembler des informations sur la façon dont étaient violées les sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA et sur les personnes qui se rendaient coupables de ces violations, et de recommander des mesures permettant d'assurer l'efficacité de ces sanctions. Et c'est justement ce que le Groupe d'experts a accompli pour les cinq volets du régime de sanctions mis en place depuis 1993 : l'interdiction de la vente ou de la fourniture à l'UNITA d'armements et de matériel connexe ou d'une assistance militaire, l'interdiction de la vente ou de la fourniture à l'UNITA de pétrole et de produits pétroliers; la saisie des comptes en banque et des actifs financiers de l'UNITA; les sanctions concernant la représentation de l'UNITA à l'étranger et l'interdiction de

voyager des dirigeants de l'UNITA et des membres adultes de leur famille proche et finalement l'interdiction de la vente ou de l'exportation de diamants par l'UNITA.

Comme l'a clairement indiqué le Groupe d'experts dans son rapport, au paragraphe 2, les sanctions avaient pour objet fondamental de promouvoir un règlement politique durable de la guerre civile en Angola en enlevant à l'UNITA les moyens de poursuivre ses objectifs par la voie militaire. Si ses recommandations sont appliquées, ce rapport aura une incidence réelle et considérable sur la capacité de l'UNITA de faire la guerre — en réduisant ses revenus, en augmentant ses dépenses et en tarissant ses sources d'approvisionnement. Les recommandations du Groupe visent à contrecarrer les plans de M. Savimbi visant à prendre par les armes ce qui lui a été refusé par les électeurs angolais, il y a huit ans — si, en réalité, le Conseil agit sur ce rapport avec la même clairvoyance et le même sens de responsabilité qui ont inspiré les travaux du Groupe d'experts.

Le Conseil de sécurité n'a cessé de répéter que l'UNITA, dirigée par Jonas Savimbi, est la principale responsable de la reprise de la guerre civile en Angola. Plus d'un million d'Angolais ont perdu la vie au cours de ces 30 ans de guerre. Deux cents de plus meurent chaque jour. Il s'agit d'une guerre brutale et odieuse dont les principales victimes sont des civils innocents. Cinq Angolais sur six vivant aujourd'hui n'ont jamais connu la paix et n'ont jamais fait l'expérience de ce que la quasi-totalité de ceux qui sont dans cette salle considèrent comme une existence normale. Il n'y a pas en Angola, une seule personne, un seul bâtiment, un seul édifice ou une seule institution qui n'ait été touché par cette guerre horrible. En fait, l'UNICEF nous dit que l'Angola est le pire pays au monde où un enfant peut vivre.

Les organismes humanitaires et les observateurs des droits de l'homme — qui n'ont accès qu'à la partie visible de l'iceberg que constitue cette catastrophe humaine que vit l'Angola — avancent des chiffres terrifiants qui portent à penser que jusqu'au tiers de la population angolaise en péril est déplacée à l'intérieur de l'Angola. Et à cet égard, je suis extrêmement reconnaissant à M. Holbrooke d'avoir appelé l'attention du Conseil sur la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La plupart des Angolais n'ont même pas la possibilité de fuir à travers les frontières. L'horreur que connaît l'Angola est beaucoup plus grave que même ces statistiques, si terribles soient- elles. Il est à la fois possible et indispensable que le Conseil réagisse et change enfin la situation. Ce rapport nous offre une vision claire pour ce faire.

La guerre a compromis les brillantes perspectives de développement de l'Angola et continue de saper les fondements de la bonne gouvernance. Elle menace constamment de déstabiliser encore plus ses voisins. Notre priorité doit être de mettre fin incessamment à cette guerre. Les sanctions en elles-mêmes ne peuvent y parvenir. Mais elles peuvent contribuer considérablement à créer les conditions propices pour arrêter cette guerre, une fois pour toutes.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Les sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA n'ont pas été très efficaces. Bon nombre de personnes que j'ai rencontrées au cours de mes voyages en tant que Président du Comité m'ont accusé d'idéalisme quand je leur disais que ces sanctions étaient vraiment destinées à avoir une incidence réelle. Beaucoup considéraient l'imposition de ces sanctions comme un geste politique que le Conseil n'avait guère l'intention de concrétiser. Il en est résulté non seulement une culture d'impunité pour les cas de violation des sanctions du Conseil de sécurité, mais également un échec massif pour ce qui est de déterminer même les activités couvertes par les sanctions, ainsi qu'une compréhension imparfaite de ce qu'elles étaient censées accomplir.

M. Savimbi était, toutefois, l'une des rares personnes à avoir compris la portée et l'objet de ces sanctions et, faisant preuve de perspicacité, il a pris des mesures méthodiques pour neutraliser l'impact de ces sanctions, notamment en mettant systématiquement en place divers réseaux d'approvisionnement, dont les éléments se chevauchent habilement, et en achetant des amis et des intermédiaires dans un certain nombre de pays et sur le marché hétéroclite international des armements, le marché du diamant et parmi la faune de l'industrie du transport aérien. Quand il a commencé à ressentir les effets des sanctions, M. Savimbi a adapté ses plans, les modifiant et les affinant constamment pour contrecarrer — avec beaucoup de succès, il faut dire, jusqu'à ces derniers temps — les objectifs du régime de sanctions.

Cet excellent rapport décrit comment M. Savimbi a été capable de le faire : comment les diamants ont été utilisés pour acheter des armes et comment des régimes inadéquats de contrôle des exportations d'armes, essentiellement en Europe orientale — auxquels s'ajoutent les pratiques secrètes et les opérations opaques du marché international du diamant et l'avènement de services de transports aériens «pirates» non réglementés au cours de la période de l'après-guerre froide — ont ensemble permis à l'UNITA de recevoir des livraisons, juste à temps, d'armements ultramodernes. Le rapport insiste sur le fait que ces fournisseurs

tout à fait disposés à offrir leurs services n'auraient pas pu y parvenir sans l'appui actif de gouvernements étrangers, quelquefois au niveau le plus élevé.

Le rapport note, par ailleurs, que malgré l'interdiction expresse des contacts entre l'UNITA et le monde extérieur, de nombreux gouvernements — essentiellement dans les capitales occidentales — ont continué d'autoriser les représentants de l'UNITA à faire des manoeuvres de couloir auprès des gouvernements et des médias. D'autres gouvernements ont continué d'accueillir à bras ouverts les membres de la famille élargie de M. Savimbi et de ses collaborateurs de haut niveau, leur ouvrant les portes de leurs écoles et de leurs universités et leur délivrant des permis de séjour et des documents de voyage — ce qui est expressément contraire aux mesures imposées par le Conseil de sécurité afin de priver les dirigeants de l'UNITA de ces symboles précieux de légitimité et d'acceptation sur le plan international.

Le rapport cite effectivement des noms, y compris, dans un certain nombre de cas, des noms de personnalités au niveau le plus élevé. Cela dérange tout le monde, bien entendu, parce que franchement, «cela ne se fait pas». Certains sont censés avoir passé les limites de la critique. Cependant, à la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qu'ils ont tenue à Alger, en juillet dernier, les dirigeants africains ont établi une nouvelle norme de ce qui est acceptable comme comportement — une nouvelle mesure destinée à voir la «renaissance africaine» prendre racine et fleurir. Sans un tel signal courageux et sans équivoque, je doute que de telles conclusions auraient pu être tirées, et je salue les dirigeants de l'OUA qui ont jeté les bases du présent rapport.

Comme l'a indiqué clairement le Groupe d'experts au paragraphe 99, les violations ne sont pas clairement motivées par des affinités géographiques, idéologiques ou linguistiques — ce qui ressort largement du corps du rapport. Elles ne se limitent pas à une région ou une sous--région particulière.

Le Groupe d'experts a visité près de 30 pays sur une période de six mois et amassé une grande quantité d'informations provenant de sources très variées. Il n'a utilisé que des informations qui avaient été confirmées ou corroborées par plus d'une source qu'il considérait digne de foi. Du fait que le Groupe d'experts s'est refusé à utiliser des informations qui n'ont pas été confirmées ou corroborées par d'autres sources, les informations qui figurent dans le rapport sont moins nombreuses que cela n'aurait été le cas si des critères moins rigoureux avaient été appliqués.

Le Groupe d'experts formule 39 recommandations, que je considère toutes, en tant que Président du Comité des sanctions, comme réalistes et réalisables. Certaines sont purement d'ordre procédural; d'autres sont plus complexes. Parmi les plus délicates et les plus lourdes de conséquences se trouvent, j'imagine, celles qui demandent au Conseil d'imposer des sanctions contre les dirigeants et les gouvernements dont il est avéré qu'ils ont délibérément et méthodiquement violé les sanctions contre l'UNITA. Les recommandations proposent des moyens de le faire, notamment l'imposition d'un embargo de trois ans sur les ventes d'armements aux pays concernés (première recommandation) et l'obligation de présenter un visa et la révocation des privilèges particuliers accordés en matière de déplacements aux ressortissants des pays qui ont aidé l'UNITA à contourner les restrictions imposées aux voyages de ses dirigeants et des membres de leur famille proche (recommandation 22). Une autre recommandation importante et tout à fait pertinente formulée par le Groupe d'experts est de proscrire la tenue de conférences ou de réunions des Nations Unies ou d'autres conférences gouvernementales internationales dans les pays dont il est avéré qu'ils ont contrevenu aux sanctions; il est également recommandé que ces pays ne soient pas élus à des postes de direction dans les organismes des Nations Unies ou en tant que chefs d'organisations internationales ou régionales (recommandation 37).

Dans le domaine des armements et de l'assistance militaire, le Groupe d'experts recommande que les gouvernements enregistrent les marchands d'armes, leur délivrent une licence et contrôlent leurs activités. Les informations ainsi recueillies seront mises à la disposition des organisations internationales qui cherchent à mettre un terme aux transferts illicites d'armements (recommandation 2). Il est également recommandé de rendre obligatoire l'authentification et la mise en concordance de tous les certificats d'utilisateurs (recommandation 4) et d'encourager la destruction des armes excédentaires (recommandation 3). Le Groupe d'experts appuie l'idée de l'Ukraine, qui suggère de réunir les fournisseurs d'armements d'Europe orientale en vue de formuler des propositions concrètes concernant la meilleure manière de mettre fin aux mouvements illicites d'armements de cette région vers l'Angola, et qui recommande que des représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) participent aux débats.

Malheureusement, dans l'espace de temps mis à sa disposition, le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'obtenir plus de précisions sur les sources d'approvisionnement des marchands d'armes internationaux recrutés par l'UNITA et sur la façon dont ces derniers acquièrent un tel arsenal d'armes ultramodernes. Le rapport décrit toutefois

comment M. Savimbi achetait des certificats d'utilisateur final auprès de gouvernements amis par l'intermédiaire desquels ces marchands de canons étaient en mesure d'établir leurs commandes. Il reste encore toutefois des chaînons manquants entre ces raffinements bureaucratiques et les décisions qui, nous le savons tous, doivent avoir été prises dans certains des pays fabricants et exportateurs — et les motivations à l'origine de ces décisions — et qui ont débouché sur la livraison d'engins aussi meurtriers, avec ou sans trace matérielle crédible de l'opération.

De mon point de vue, cette question doit constituer l'un des principaux axes de toute décision que nous pourrions prendre au niveau du Conseil pour poursuivre nos efforts de contrôle et je vous engage à adopter la recommandation du Gouvernement ukrainien et du Groupe d'experts tendant à convoquer une conférence des pays exportateurs d'armes afin de déterminer la meilleure façon d'interrompre l'approvisionnement de l'UNITA.

En ce qui concerne le pétrole et les produits pétroliers, la recommandation 8 invite à surveiller les zones frontalières limitrophes de l'Angola, et la recommandation 9 demande de mettre en place des mécanismes d'échange de renseignements entre sociétés pétrolières et gouvernements pour faciliter la communication d'informations concernant d'éventuels détournements illégaux de carburants. Il est proposé de créer, à cet égard, un comité spécial au sein de la SADC. Dans la recommandation 10, le Groupe d'experts recommande de procéder à des analyses similaires aux analyses génétiques afin de déterminer les sources du carburant obtenu de l'UNITA ou saisi auprès d'elle.

Dans la recommandation 11, le Groupe d'experts préconise également la mise en place d'un mécanisme de contrôle plus strict en Angola, et, aux termes de la recommandation 12, une application plus rigoureuse par les gouvernements de la réglementation en matière de sécurité aérienne, notamment celle régissant le transport de carburant et d'autres produits dangereux par avion.

S'agissant des diamants, aux termes de la recommandation 13 le Groupe d'experts propose de confisquer les diamants bruts dont l'origine légale ne peut être établie par la personne qui les détient. Il propose également, dans la recommandation 14, que les gouvernements prennent des mesures sanctionnant les personnes physiques et les entreprises dont il est avéré qu'elles enfreignent intentionnellement les sanctions pertinentes des Nations Unies — notamment en inscrivant les intéressées sur une liste «noire» et en engageant des poursuites contre elles. Le Groupe recommande en particulier, dans la recommandation 16, que le commerce illicite de diamants bruts soit considéré comme une infraction pénale dans les pays dans lesquels se trouvent d'importants centres de commercialisation du diamant. Le Groupe recommande également, dans la recommandation 17, qu'une conférence d'experts se réunisse afin d'établir des procédures de contrôle de la circulation des diamants, depuis la mine d'origine jusqu'aux bourses aux diamants, et de mettre au point des mécanismes pour identifier, sur le marché du diamant, les pierres qui ont pu être importées sans déclaration en douane, notamment en créant une base de données complète sur les caractéristiques des diamants et les tendances du marché. Le Groupe invite aussi l'industrie du diamant à prendre et à appliquer des dispositions plus efficaces pour que les diamantaires respectent dans le monde entier les sanctions imposées contre l'UNITA. Tel est l'objet de la recommandation 18.

En ce qui concerne les actifs financiers et autres biens, le Groupe recommande que les États Membres prennent des dispositions pour confisquer les biens contrôlés par l'UNITA dont la provenance ne peut être attribuée à une source légale. Aux termes de la recommandation 20, les biens saisis et confisqués devraient, pour l'essentiel, être utilisés pour le bien du peuple angolais. Toutefois, aux termes de la recommandation 20, il est proposé que, comme mesure d'incitation, une prime importante soit offerte à toute institution ou organisation non gouvernementale, ou à toute personne qui retrouve, localise et identifie des biens de l'UNITA qui tombent sous le coup des sanctions. Le Groupe recommande par ailleurs dans la recommandation 21 que soient élaborés des règlements pour le système bancaire qui permettent de repérer plus facilement les individus visés par les sanctions et de geler leurs avoirs.

S'agissant des voyages et de la représentation, les gouvernements qui ont délivré des passeports aux responsables de l'UNITA et aux membres de leur famille sont tenus de les annuler et de rendre compte au Comité des mesures prises à cet égard. Tel est l'objet de la recommandation 23. Les gouvernements sont également invités à réexaminer le cas des hauts responsables et représentants de l'UNITA vivant sur leur territoire. Tel est l'objet de la recommandation 25. Dans la recommandation 26, le Groupe recommande également de mettre à jour et de réviser la liste des membres de l'UNITA qui font l'objet de sanctions imposées par le Conseil, et que cette liste soit étendue aux représentants officiels ou officieux de l'UNITA connus à l'étranger.

Sur un plan plus général, dans la recommandation 28, le Groupe recommande à la SADC d'envisager de mettre en place des systèmes radar mobiles susceptibles d'être déployés rapidement dans la sous-région pour détecter les vols

d'approvisionnement franchissant illégalement des frontières nationales et, dans la recommandation 29, d'envisager d'instaurer un régime de trafic aérien pour le contrôle de l'espace aérien régional. Le Groupe invite la communauté internationale à accorder son assistance à la SADC pour l'application de ces recommandations.

Le Groupe invite les États Membres situés à proximité de l'Angola à prendre immédiatement des mesures en vue d'adopter des dispositions législatives aux termes desquelles la violation des sanctions imposées par le Conseil contre l'UNITA par leurs ressortissants ou d'autres individus opérant sur leur territoire constituerait un délit, ou de faire appliquer ou de renforcer cette législation si elle existe. En outre, dans la recommandation 31, le Groupe recommande également aux États Membres qui fournissent des armes à des pays d'Afrique de prendre aussi des mesures en ce sens, s'ils ne l'ont déjà fait, et de faire de l'application de ces mesures une des grandes priorités des organes de répression. Il est précisé dans le rapport que les pilotes qui seraient poursuivis pour avoir contrevenu aux sanctions risquent, outre l'incarcération le retrait définitif de leur licence. Par ailleurs, la recommandation 24 du Groupe demande qu'un mandat d'arrêt soit lancé contre un certain responsable qui est au coeur des opérations d'approvisionnement de l'UNITA, et que cette arrestation soit considérée comme une priorité des organismes de répression internationaux.

Le rapport donne des directives sur la gestion des sanctions d'une manière générale et recommande par exemple d'établir des liens officiels et une collaboration régulière entre l'ONU et les organisations régionales ou autres qui participent à la surveillance du respect des sanctions ou à la répression des violations, notamment Interpol. Tel est l'objet de la recommandation 32. Dans la recommandation 33 le Groupe recommande de mettre au point un «dossier d'information» sur les sanctions, avec un site Web, pour les différents régimes de sanctions afin de sensibiliser le public aux sanctions et à leur but, et afin de faciliter l'accès par les organismes nationaux et internationaux aux informations pertinentes.

Il est clair que ces sanctions commencent à être prises beaucoup plus au sérieux et, ce qui est plus important, qu'elles commencent à porter des fruits. Le témoignage crédible d'un certain nombre d'anciens hauts représentants de l'UNITA — même si certains anciens compagnons d'armes de M. Savimbi ne sont pas de cet avis — a laissé entendre qu'au début de l'été dernier, l'UNITA avait plus de mal à trouver des fournisseurs qui accepteraient de prendre le risque d'être découverts, et plus onéreux de traiter avec ceux qui acceptent de prendre de tels risques. Toutefois, ils ont aussi indiqué clairement que M. Savimbi croit qu'il peut encore acheter les produits et les gens dont il a besoin — autrement dit, qu'il s'agit toujours d'une question d'argent. De nombreux témoins ont souligné qu'une vigilance continue s'imposerait de sorte que l'attention du monde reste axée sur la question de l'application efficace des sanctions. Car, si nous retournons aux habitudes passées, M. Savimbi trouverait bientôt des fournisseurs prêts à casser les prix qui réapparaîtront dès que les feux des projecteurs se seront déplacés ailleurs.

Plusieurs faits nouveaux de bon augure sont intervenus concernant l'ensemble du régime de sanctions. Je pourrais citer notamment à cet égard des informations très récentes émanant de Bruxelles au sujet de mesures prises par le Gouvernement belge en vue de répondre à beaucoup des préoccupations formulées dans ce rapport. Ces mesures sont, à mon avis, conformes aux recommandations du Groupe d'experts. Elles comprennent notamment la mise en route d'activités de recherche sur les techniques permettant d'identifier l'origine des diamants bruts et l'exhortation adressée au Gouvernement angolais d'améliorer la concordance des informations figurant dans les certificats d'origine améliorés — qui peuvent encore être améliorés.

Nous pensons — et espérons — que des informations complémentaires de diverses sources continueront d'être disponibles. Je tiens à noter, à cet égard, que le Gouvernement du Bélarus a répondu aux questions du Groupe d'experts dont il est fait mention dans le rapport. En outre, plusieurs gouvernements mènent des enquêtes sur des personnes suspectées d'avoir violé les sanctions, l'objectif étant d'engager des poursuites pénales contre elles. Je sais que le Comité attend avec beaucoup d'intérêt les résultats de ces enquêtes. Me référant aux informations dont dispose le Groupe d'experts, je voudrais également prendre acte de l'encouragement et de l'appui indéfectible dont le Comité des sanctions contre l'Angola et le Groupe d'experts ont bénéficié de la part du Ministre d'État du Royaume-Uni, M. Peter Hain, et je suis heureux qu'il ait pu se trouver aujourd'hui parmi nous.

La publication de ce rapport n'indique pas que nos efforts collectifs pour empêcher l'UNITA d'acquérir les moyens de faire la guerre soient achevés. L'enseignement fondamental que le Groupe d'experts a tiré est qu'une vigilance de tous les instants s'impose si nous voulons priver l'UNITA de son pouvoir militaire. Cela restera vrai jusqu'à ce que la paix soit fermement et définitivement établie en Angola. Plus d'une fois nous avons vu comment l'UNITA de M. Savimbi a utilisé chaque seconde de «paix» pour préparer la phase suivante de la guerre à laquelle il

retournait dès qu'il avait reconstitué ses forces et ses approvisionnements militaires.

Au cours des entretiens que j'ai eus avec la communauté diplomatique à Luanda, il y a quelques mois, j'ai été frappé par l'absence d'enthousiasme pour un autre simulacre de «paix» ou une autre fausse série de négociations. Il semblait plutôt que l'on s'accordait à penser que tant que Savimbi n'aurait pas été privé de la capacité de poursuivre ses objectifs par des moyens militaires, le peuple angolais ne connaîtrait jamais la paix. Telle est, bien entendu, la mission que je me suis assignée en tant que Président du Comité et celle que le Conseil a assignée au Groupe d'experts : montrer comment nous pouvons priver Savimbi de l'option militaire. Le Groupe s'est admirablement acquitté de cette tâche. Le rapport contient des recommandations détaillées et lourdes de conséquences, qui précisent comment cette mission pourrait être accomplie plus efficacement. C'est maintenant notre tour, en tant que membres du Conseil de sécurité, de l'exécuter.

Il est évident que le Groupe n'a pas été en mesure d'exploiter et de mener à conclusion toutes les pistes d'enquête dans le délai de six mois qui lui a été fixé comme terme de son mandat. Les membres du Groupe s'attendent, et à juste titre, à ce que le Comité des sanctions et le Conseil de sécurité poursuivent la tâche jusqu'au bout. Plus précisément, le Comité recommande qu'en ma qualité de Président du Comité des sanctions, je rende compte des dispositions prises pour donner effet aux conclusions et recommandations énoncées dans le rapport (recommandation 39). Il recommande par ailleurs au Conseil de s'assurer d'avoir les moyens de surveiller de près l'application des sanctions à l'avenir, de donner suite aux informations réunies par le Groupe d'experts dans les cas où ce dernier n'a pu mener l'enquête à bien, et au besoin de créer une instance de surveillance s'ajoutant au Comité des sanctions. Autrement dit, à présent que les sanctions commencent à avoir une réelle incidence, nous ne devons pas commettre l'erreur de baisser notre garde à l'égard de l'UNITA.

Permettez-moi de réitérer mes remerciements aux membres du Groupe d'experts pour le professionnalisme et la compétence remarquables avec lesquels ils se sont acquittés de leur mission et produit un rapport aussi lucide et convaincant. Permettez-moi de remercier les collègues du Secrétariat et ceux qui travaillent sur le terrain pour avoir permis de surmonter les difficultés administratives liées au lancement d'une initiative aussi difficile et inédite dans sa conception et ses objectifs.

Les États Membres qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale créé en même temps que le Groupe d'experts méritent également une mention particulière. Il s'agit du Brésil, du Canada, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède. D'autres gouvernements ont également apporté leur appui, notamment celui de la Suisse.

Je parle aujourd'hui en tant que Président d'un organe subsidiaire du Conseil de sécurité. Pour bien marquer ce point, le Président et les membres du Conseil ont autorisé une disposition novatrice des places occupées ce matin par les uns et les autres, ce qui me permet également d'honorer le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Groupe d'experts qui sont ici avec moi aujourd'hui.

Ce serait toutefois une grosse négligence de ma part si je ne reconnaissais pas l'appui que mon gouvernement a fourni. Le temps et l'attention qu'il m'a autorisé à consacrer à ma fonction de Président du Comité des sanctions, de même que le coût et la fréquence des voyages que mes collègues de la Mission canadienne et moi-même avons effectués, témoignent de l'engagement réel et profond que le Ministre canadien des affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, accorde à la prise en charge des menaces persistantes à la sécurité humaine, menaces qui, tragiquement, sont aussi graves en Angola que partout ailleurs. Il convient de noter toutefois que M. Axworthy et le Gouvernement canadien ont scrupuleusement respecté le caractère indépendant de l'initiative du Groupe d'experts et n'ont cherché — ni ne se sont vu offrir — aucune possibilité d'influencer la teneur du rapport du Groupe.

M. Axworthy m'a toutefois, à maintes occasions, prié instamment d'accroître l'efficacité de ces sanctions, c'est-à-dire de faire tout ce qui est nécessaire pour restaurer la crédibilité du Conseil en ce qui concerne l'application efficace des sanctions appropriées, thème sur lequel il a l'intention de revenir le mois prochain au cours de la présidence canadienne du Conseil. Avec l'assentiment du Conseil, il espère convoquer à la mi-avril une réunion publique au cours de laquelle les États Membres pourront intervenir sur ce thème des sanctions, et comment les rendre plus effectives et donner suite de façon décisive aux recommandations du Groupe d'experts.

Enfin — et cette fois, Dick Holbrooke va marquer des points dans le cadre de mes efforts lors des remises d'oscars —, je dois remercier David Angell qui occupe, de façon appropriée, le siège canadien. Sans le talent diplomatique remarquable de David, aucun d'entre nous n'aurait obtenu de tels résultats.

Plusieurs membres du Conseil savent que j'avais l'intention de faire projeter ce matin d'autres enregistrements vidéo du témoignage de membres de l'UNITA ayant fait défection. J'ai choisi de ne pas le faire, du moins pour l'instant, pour deux raisons. Premièrement, compte tenu des articles de presse pas toujours rigoureux parus à la fin de la semaine dernière et de la distribution plus tôt que prévu du rapport, les Membres de l'Organisation ont moins besoin d'aide pour apprécier instantanément l'importance et la valeur du présent rapport. Deuxièmement, raison plus importante, je ne veux pas détourner l'attention du rapport lui-même ni, de quelque manière que ce soit, de ses messages principaux. Cette vidéo était destinée à appuyer et à étayer certaines des conclusions du Groupe d'experts qui, comme il est indiqué dans le rapport, a tenu compte des entrevues que j'ai eues à Luanda ainsi que de nombreuses autres sources d'information. Cet excellent rapport permet, sans tambour ni trompette, de bien en saisir les conclusions et recommandations. Éloquentes, puissantes, celles-ci parlent d'elles-mêmes et, Monsieur le Président, je vous les recommande vivement.

M. Hain (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de nous avoir réunis en séance publique sur ce thème vital. Je remercie vivement l'Ambassadeur Fowler pour son exposé d'actualisation.

Depuis trop longtemps, l'Angola est ravagé par un conflit, utilisé comme «mandataire» par les superpuissances durant la guerre froide, et pratiquement ignoré lorsque les priorités ont changé. Le peuple angolais continue de souffrir énormément. Ses souffrances sont ponctuées de faux espoirs résultant d'accords de paix qui s'avèrent en fin de compte infructueux.

L'Angola est l'endroit du monde où un enfant souffre le plus. L'espérance de vie y est de 42 ans; on y compte plus de 3 millions de personnes déplacées. Chaque jour, des gens sont tués et blessés grièvement du fait des millions de mines terrestres posées par les deux parties. La situation humanitaire est terrible. C'est un pays si dévasté qu'il donne envie de pleurer. Et pourtant, c'est un pays si riche en ressources qu'avec la paix et une bonne gouvernance, il pourrait nourrir toute l'Afrique australe et constituer le moteur de la prospérité et de la réussite sur un continent anéanti par la pauvreté et l'échec.

Nous ne pouvons laisser ces malheurs continuer. Le moment est venu pour la communauté internationale de faire face à ses obligations. Il ne suffit pas de laisser l'ONU prendre des sanctions contre l'UNITA et ne rien faire alors que des citoyens de nos pays exploitent ces malheurs. Cela est de l'hypocrisie. Nous devons tous mettre en oeuvre rigoureusement les sanctions. Le moment est venu de prendre des mesures sévères contre ceux qui enfreignent les sanctions. C'est pourquoi le rapport du Groupe d'experts est si important.

Nous avons collaboré étroitement avec l'Ambassadeur Fowler et pleinement soutenu son travail, sur le plan tant financier qu'opérationnel. Je voudrais le féliciter pour l'énergie et la résolution qu'il a mises au service du Comité des sanctions contre l'Angola. Sa détermination et le travail de son Groupe d'experts ont permis de souligner à quel point les sanctions contre l'UNITA sont appliquées incomplètement et au hasard.

Le rapport est très important pour l'Organisation des Nations Unies. Il dénonce l'hypocrisie des pays, et parfois des dirigeants, qui condamnent l'UNITA alors que certains de leurs citoyens et certaines de leurs entreprises fournissent armes, munitions, carburant et assistance à Jonas Savimbi; sans cela, les actions meurtrières qui durent depuis 25 ans auraient pris fin il y a bien longtemps.

Le rapport donne des noms et montre du doigt ceux qui approvisionnent illégalement l'UNITA : certains ministres et certains fonctionnaires de gouvernements africains, qui devraient avoir honte de la façon dont ils condamnent au désastre d'autres Africains; un grand nombre de trafiquants d'armes de l'Europe de l'Est; ainsi que des compagnies aériennes et des fournisseurs de carburant qui s'enrichissent grâce à une guerre qui a été privatisée et qui, par conséquent, fait moins facilement l'objet de pressions diplomatiques conventionnelles. Tous ceux-là sont des marchands de mort. Il est temps que tous les gouvernements du monde agissent contre eux. L'ONU doit prendre la tête de ce mouvement.

La loi doit peser de toute sa force sur ceux qui sont responsables. La Grande-Bretagne a gelé plusieurs des comptes de banque de Savimbi. J'ai rendu public le nom de certains de ceux qui violeraient les sanctions. J'ai donné leur nom au Comité des sanctions sur l'Angola, et je continuerai de transmettre de tels renseignements. Si nous constatons qu'il y a des citoyens britanniques ou des entreprises commerciales dont le siège est en Grande-Bretagne qui sont concernés, nous agirons contre eux. Il faut absolument couper les voies d'approvisionnement qui permettent à Savimbi de faire la guerre.

Le secteur privé a aussi un rôle très important à jouer. Les entreprises privées doivent prendre l'initiative. De Beers l'a fait. Je félicite cette entreprise d'avoir cessé de négocier

les diamants de l'Angola au prix du sang versé. D'autres négociants de diamants devraient prendre le même engagement que De Beers, qui offre une garantie écrite sur toutes ses factures indiquant que les diamants se servent pas à entretenir des conflits.

Le Gouvernement belge et son industrie présentent maintenant des propositions sur les diamants de la guerre — et il était temps. J'espère que d'autres centres de négociation de diamants suivront cet exemple. Je suis persuadé que le Gouvernement israélien souhaitera faire la même chose en ce qui concerne Tel-Aviv. Il est encourageant que les pays producteurs de diamants de l'Afrique australe, l'Association internationale des fabricants de diamants et le Haut Conseil du diamant à Anvers examinent le problème des diamants liés à des conflits. Je prie instamment les autres de faire de même.

Le Groupe d'experts a éclairé des angles très sombres. Il faut maintenant faire toute la lumière sur le sombre commerce des diamants, des armes, du carburant et des autres fournitures et en dénoncer l'étendue. Il ne faut pas oublier que ce sont les mêmes forces qui mènent des conflits tout aussi dévastateurs ailleurs en Afrique, soit en République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

N'oublions pas pourquoi nous agissons ainsi. Le Gouvernement angolais a obtenu des succès importants contre la machine de guerre de Savimbi. C'est une bonne chose, mais l'action militaire seule ne pourra pas mettre un terme au conflit. Le Gouvernement ne peut pas détruire la capacité militaire de l'UNITA, tout comme l'UNITA ne peut pas gagner la guerre. Seule une solution politique permettra d'amener une paix durable. Il faudra un accord de paix négocié. Mais on ne peut pas se fier à la parole de Savimbi. Il est toujours revenu sur les accords de paix qu'il a signés. Sans lui, la guerre prendrait fin rapidement et les partisans de l'UNITA pourraient exprimer leurs aspirations par des voies politiques légitimes.

L'UNITA représente un groupe important de citoyens en Angola. À nouveau, je prie instamment l'UNITA de remplacer Savimbi à sa tête. S'il n'était plus là et s'il y avait un nouveau dirigeant, l'UNITA pourrait tout autant faire partie de la solution qu'elle a si tristement fait partie du problème.

L'Angola tout entier est corrompu par la guerre. Les nobles objectifs qu'avait autrefois le Movimento Popular de Libertação de Angola en faveur de services publics décents, d'une offensive contre la pauvreté et de l'égalité des chances ont d'abord été écartés en raison de la nécessité de lutter contre l'UNITA. Puis ils ont été oubliés alors que les riches élites se sont remplies les poches aux dépens du peuple qui souffre depuis si longtemps. L'Angola a désespérément besoin d'utiliser ses richesses pour dépenser davantage afin de renforcer ses compétences de base, ses projets sociaux, ses services publics et ses infrastructures. Pour en discuter, j'ai eu d'excellentes réunions avec le Président de l'Angola et, aujourd'hui, avec le Ministre des affaires étrangères, qui est parmi nous. Je suis très reconnaissant de l'invitation très chaleureuse qu'ils m'ont adressée de me rendre en Angola. J'ai l'intention de le faire très bientôt.

Pour obtenir l'entier soutien de la communauté internationale, le Gouvernement angolais doit garantir une transparence et responsabilité complètes, en particulier dans le domaine des comptes pétroliers. Cela est fondamental pour que le potentiel économique immense de l'Angola puisse être utilisé. Il faut également qu'il fasse en sorte que les droits de l'homme et la liberté d'expression soient respectés, et que tous les secteurs de la société civile y participent.

Les défaites militaires que Savimbi a subies, associées à l'intérêt renouvelé et à l'attention plus grande à l'égard de ceux qui violent les sanctions, qui découlent de ce rapport, fournissent une occasion sans précédent depuis 25 ans de mettre un terme à la guerre. Nous avons le devoir absolu de saisir cette occasion. Nous avons le pouvoir de faire en sorte que les sanctions soient efficaces. Tout ce qui a manqué jusqu'ici est la volonté politique.

Les fournitures de Savimbi lui arrivent par voie aérienne et parfois par voie terrestre. Elles ne peuvent lui parvenir que parce qu'on les laisse lui parvenir. Il ne serait pas difficile de l'empêcher. Nous avons les renseignements pour le faire. Les avions et les camions qui violent les sanctions sont très faciles à repérer. Leur origine peut être identifiée. Que chaque pays coopère à cette fin.

Nous devons faire en sorte que les marchands de malheur soient détectés par l'application des sanctions. Je remercie l'Ambassadeur Fowler d'avoir amélioré notre capacité de le faire. Nous nous félicitons de ce que le Groupe d'experts a dénoncé le réseau secret et illégal d'intermédiaires et de parrains de l'UNITA au sein de certains gouvernements. Cependant, il faut faire beaucoup plus que citer des noms ou montrer du doigt si on veut briser la capacité de l'UNITA de se réapprovisionner en armes. Comme le rapport le montre clairement, ces mesures doivent maintenant être suivies de gestes décisifs au sein du

Comité des sanctions, du Conseil de sécurité, des États concernés et de leurs voisins.

La Grande-Bretagne attend avec impatience qu'un certain nombre de résolutions obligatoires des Nations Unies soient adoptées pour appliquer les principales recommandations qui se trouvent dans le rapport. La réunion du Conseil de sécurité, le mois prochain, doit permettre de prendre des mesures décisives. Il ne doit pas y avoir de délais ni d'hésitations. Il en va de la crédibilité du Conseil de sécurité. C'est lui qui a demandé ce rapport et nous avons maintenant le devoir de lui donner suite.

Il faudra prendre des décisions difficiles. Les gouvernements de certains des pays mentionnés dans le rapport, dont la Belgique et l'Afrique du Sud, ont commencé à prendre des mesures contre leurs ressortissants qui violent les sanctions. Je m'en félicite. Malheureusement, d'autres se sont déjà trouvé des excuses ou nient leur complicité. Mais aujourd'hui, il n'est plus possible de se cacher.

C'est à nous tous, à chacun d'entre nous, qu'il appartient d'agir. Le rapport du Groupe d'experts met en lumière le triste sort du peuple angolais. Nous ne pouvons pas le laisser tomber.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre d'État britannique d'avoir encouragé le Conseil à donner suite à ce rapport.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de l'Ukraine je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, ainsi qu'au Ministre d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Peter Hain.

Je voudrais commencer mes observations sur l'excellente présentation de l'Ambassadeur Fowler par une réminiscence qui, à mon avis, sera tout à fait pertinente dans le contexte de la réunion d'aujourd'hui. Il y a environ un an, le Conseil de sécurité a été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur la base duquel il a été décidé de mettre fin à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola. Sans aucun doute, la reprise de la guerre en Angola et le retrait des Nations Unies de ce pays a été un échec total, l'un des plus grands échecs que l'organisation internationale a connus ces dernières années.

Aujourd'hui le Conseil de sécurité est saisi d'un autre rapport qui prouve de façon indéniable que l'Organisation des Nations Unies est de retour en Angola et qu'elle est prête à contribuer de façon tangible au rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette région du monde. L'Ukraine est tout à fait convaincue qu'il est fondamental de commencer par réduire la capacité de l'UNITA de faire la guerre en renforçant l'efficacité des mesures imposées par le Conseil de sécurité si l'on veut réaliser l'objectif final qui est de faire cesser les longues souffrances du peuple angolais.

Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier tous les membres du Groupe d'experts dont les efforts soutenus ont permis d'établir l'important document qui vient d'être présenté au Conseil. Le rôle éminent de l'Ambassadeur Fowler dans cette entreprise a été particulièrement important et devrait être clairement reconnu par le Conseil.

Pour ce qui est de notre réaction en ce qui concerne l'essentiel des constatations et recommandations du rapport, pour des raisons faciles à comprendre, ma délégation ne fera aujourd'hui que des commentaires préliminaires et certainement incomplets.

Tout d'abord, je voudrais appeler l'attention sur un point particulier qui intéresse directement mon pays. On sait qu'au cours des douze derniers mois, l'Ukraine a fait l'objet d'allégations non fondées dans certains médias l'impliquant dans la violation des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA. Malheureusement, certains de nos amis, surtout en Afrique, mais aussi dans des pays d'Europe, étaient sur le point de croire à la véracité de ces informations sans qu'elles aient été corroborées de manière crédible.

En tant que partisan loyal et reconnu de la Charte des Nations Unies et des décisions du Conseil de sécurité, l'Ukraine a été très préoccupée par l'apparition de ces présomptions inexactes. Mon gouvernement a non seulement réfuté ces allégations en les déclarant tout à fait sans fondement, mais a également fourni des preuves indéniables indiquant que l'Ukraine respectait pleinement le droit international et les normes internationales liées à l'application des sanctions contre l'UNITA.

Aujourd'hui ces assurances du Gouvernement ukrainien ont été clairement confirmées par les constatations pertinentes du Groupe d'experts. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais citer les conclusions les plus pertinentes du rapport qui sont les plus importantes :

> «Rien, dans les informations que le Groupe d'experts a recueillies, ne permet de penser que le Gouvernement ukrainien a vendu des armes ou fourni de toute

autre manière une assistance militaire directe ou indirecte à l'UNITA.» (S/2000/203, par. 40)

En outre, comme le fait valoir une autre conclusion du rapport :

«Rien n'indique, dans les informations qu'a recueillies le Groupe d'experts que l'Ukraine ait été directement ou indirectement impliquée dans la formation de militaires de l'UNITA.» (ibid., par. 45)

Il a toujours été inconcevable que l'Ukraine puisse directement ou indirectement apporter son appui à des forces antigouvernementales ou violer des régimes de sanctions du Conseil de sécurité. Le Gouvernement ukrainien est très reconnaissant au Groupe d'experts d'avoir dissipé tout doute à ce sujet.

L'Ukraine participera activement à la poursuite de l'examen par le Conseil des recommandations du rapport. Je me limiterai dans mes commentaires à une recommandation uniquement, la recommandation 6, qui se trouve au paragraphe 57 et qui est fondée sur la proposition déjà faite par l'Ukraine en vue de convoquer une réunion d'experts internationaux des principaux pays producteurs d'armes afin de mettre au point des mesures efficaces pour empêcher que des utilisateurs finaux ne revendent des armes à des tiers.

Nous comprenons les raisons pour lesquelles le rapport suggère de réunir les fournisseurs d'armements d'Europe orientale. Cependant, nous sommes tout à fait convaincus que la tâche de mettre fin aux mouvements illicites d'armes en Angola doit être prise en main par tous les grands producteurs et fournisseurs d'armes plutôt que par un groupe de pays d'Europe orientale agissant seul. L'Ukraine préconisera fermement des mesures rapides mais également bien pesées de la part du Conseil de sécurité en réponse aux recommandations détaillées faites dans le rapport. Il est incontestable que ces recommandations devront être étudiées de façon approfondie. En même temps, nous estimons qu'il importe de commencer le travail dans ce domaine sans délai et nous nous félicitons du rôle de premier plan que joue le Canada dans cette entreprise.

Nous pensons également qu'il est absolument essentiel d'entendre les vues de davantage de membres de l'Organisation des Nations Unies sur le rapport et d'en tenir dûment compte avant de commencer à rédiger un projet de décision du Conseil. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous encourageons à reprendre cette discussion dès que vous le jugerez possible pour permettre aux États non membres du Conseil d'exprimer leurs opinions sur la question.

M. Doutriaux (France) : Permettez-moi de saluer ici la présence du Ministre des affaires étrangères de l'Angola, M. de Miranda, et celle du Ministre Peter Hain du Royaume-Uni. Nous saluons également la présence de certains membres du Groupe d'experts et en particulier celle du Président du Groupe d'experts, l'Ambassadeur Möllander.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir mis la situation de l'Angola à l'ordre du jour des travaux du Conseil aujourd'hui. Le peuple angolais souffre depuis trop longtemps des conséquences humanitaires absolument catastrophiques d'un conflit qui, je me répète, n'a duré que trop longtemps.

Nous examinons aujourd'hui donc pour la première fois le rapport soumis par le Groupe d'experts, rapport que vient de présenter l'Ambassadeur Fowler. Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire trois séries de remarques sur le rapport que vient de nous présenter l'Ambassadeur du Canada.

Première constatation : ce rapport met en lumière des catégories très variées d'acteurs impliqués, à des degrés divers, dans les relations avec l'UNITA. Les experts mentionnent des gouvernements mais aussi des entreprises ou des individus : trafiquants divers, vendeurs d'armes, compagnies aériennes, sociétés de mercenaires, firmes diamantaires. Les informations rapportées concernent des régions très variées : l'Afrique, l'Europe, l'Amérique du Nord. La première impression qui ressort ainsi du rapport des experts est celle d'une grande variété d'acteurs et de situations. Il convient d'avoir à l'esprit cette variété. Le rapport ne se résume pas à trois ou quatre noms mais dessine une réalité complexe.

Deuxième remarque : le rapport des experts met l'accent sur les conséquences des violations des sanctions. La première conséquence est la poursuite des hostilités en Angola, situation dont l'UNITA porte la responsabilité principale et dont, encore une fois, les conséquences sont catastrophiques pour l'ensemble du peuple angolais. Le rapport décrit aussi comment l'UNITA poursuit des activités militaires en dehors de l'Angola. C'est en particulier le cas des informations concernant l'appui militaire de l'UNITA aux rebelles et à certains États belligérants en République démocratique du Congo. Le rapport indique qu'en échange de cet appui, ces mêmes États belligérants et ces groupes rebelles en République démocratique du Congo ont apporté leur aide à l'UNITA pour acquérir du carburant ou pour

échanger des diamants. Le rapport fait ainsi apparaître à juste titre un effet grave de contagion des hostilités et d'accroissement de l'instabilité régionale qui est particulièrement préoccupant, comme d'ailleurs vient de le dire l'Ambassadeur Fowler, dans ses remarques initiales.

Troisième point : le rapport décrit l'évolution des violations des sanctions dans le temps. Certaines informations ont un intérêt plutôt historique, c'est notamment le cas des liens de l'UNITA avec le Zaïre avant 1997, ou avec le Congo Brazzaville avant 1998, ou encore certains faits qui remontent à 1993 ou 1995. D'autres indications ont un caractère plus immédiat et méritent donc un examen très attentif. Dans plusieurs cas le rapport remarque que le régime des sanctions a gagné en efficacité. Beaucoup résulte de l'évolution de la situation militaire en Angola et des efforts du gouvernement angolais. Mais aussi, progressivement, des mesures ont été prises par les pays ou les professions concernés. On peut relever notamment les décisions annoncées par l'industrie du diamant en octobre dernier, c'est-à-dire six mois après la création du Groupe d'experts, pour mettre en oeuvre la résolution 1173 (1998) de juin 1998. On peut noter que la création du Groupe d'experts a eu, manifestement, un effet incitatif. Mais il restera à analyser les mesures prises effectivement, notamment par la compagnie De Beers. En tout état de cause, de telles décisions, de telles évolutions doivent être encouragées.

Il appartient maintenant au Conseil de sécurité d'examiner attentivement les informations et les recommandations des experts.

Le rapport des experts, je viens de le dire, décrit une réalité complexe. Ces informations méritent un examen détaillé par les membres du Conseil. Permettez-moi, Monsieur le Président, de poser quelques questions à cet égard.

Le rapport d'experts cite un certain nombre de dates. Dans certains cas les experts sont restés relativement imprécis sur les dates des faits incriminés. Par exemple, il n'est pas toujours indiqué quand certains faits rapportés ont exactement eu lieu. Il y a parfois l'année mais pas de précisions plus précises sur le jour ou le mois - et parfois même pas de précisions du tout. Il conviendrait donc d'apporter des précisions sur les dates, cela permettrait de mieux ques décidées en 1998, celles qui intéressent notamment l'économie du diamant, si les faits signalés par les experts ont eu lieu avant ou après l'imposition des sanctions de 1998.

D'autres questions peuvent être posées notamment sur les sources d'information. Un certain nombre ne sont pas spécifiées et de ce fait là peuvent suscitées des interrogations. Parfois les experts indiquent avoir obtenu des informations d'une source des informations d'une source proche de M. Savimbi. Il est vrai que certaines indications de personnes ne peuvent pas toujours figurer dans un rapport public. Mais un certain nombre de points pourront être précisés ultérieurement.

D'autres questions se posent, notamment sur la question des représentations de l'UNITA à l'étranger. Le rapport mentionne la présence ou la visite dans certains pays de personnes considérées comme liées à l'UNITA. Les experts ne précisent pas toujours si ces personnes sont ou non inscrites sur la liste établie par le comité des sanctions. On peut se demander dès lors s'il s'agit vraiment de violations des sanctions lorsque ces personnes ne sont pas inscrites sur la liste. Il faudra là aussi faire les distinctions nécessaires, de manière ainsi à mieux apprécier les mesures à prendre, notamment comme le propose le «panel» pour mettre à jour la liste des personnes qui figurent sur la liste du comité des sanctions.

Interrogeons-nous aussi sur l'ampleur des violations commises. Nous regrettons que le rapport ne donne pas toujours d'évaluation globale des revenus de l'UNITA, des ressources tirées des trafics de diamants par l'UNITA ou l'évaluation globale des achats d'armes ou de carburant. Nous considérons qu'une estimation, même approximative, parce que je comprends qu'il n'est pas toujours facile d'avoir des sources fiables, en l'occurrence, une estimation même approximative serait utile. Cela permettrait ainsi de bien évaluer l'importance respective des différents circuits d'approvisionnement de l'UNITA, par exemple en armes ou en carburant. En comparant les ordres de grandeur, en chiffres, on serait alors mieux à même d'apprécier les faits rapportés par les experts et cela nous aiderait aussi à définir quelles mesures prendre pour faire respecter les sanctions de manière plus efficace.

Par exemple, des indications plus précises sur les circuits de vente des diamants bruts seraient nécessaires. Le rapport mentionne les mesures annoncées par les principales entreprises du secteur, notamment la compagnie De Beers, en octobre 1999, mais n'indique pas si des mesures avaient été prises avant cette date d'octobre 1999 pour mettre en oeuvre les sanctions décidées, en 1998, par le Conseil de sécurité. Toujours sur l'économie du diamant, le rapport fournit de nombreuses indications mais uniquement sur certains marchés européens, surtout le marché d'Anvers, mais ne donne que très peu d'indications, sinon aucune sur

d'autres places diamantifères en Europe ou ailleurs. Des précisions seraient sans doute, là aussi, utiles.

Sur tous ces points, il serait nécessaire de pouvoir recueillir les explications des pays mentionnés dans le rapport des experts. Il faut permettre aux États cités par les experts, soit en raison de faits commis par les gouvernements eux mêmes, soit en raison de faits commis par leurs nationaux ou à partir de leur territoire, de faire connaître leurs vues. Le rapport soumis par l'Ambassadeur Fowler met en cause directement certains gouvernements. Il s'agit là d'accusations graves. Elles ont été publiées, hier seulement, sans que les États concernés aient eu la possibilité de faire parallèlement connaître leur point de vue. On ignore d'ailleurs si ces États ont été mis en mesure de répondre aux experts lors de la préparation du rapport et s'ils ont été informés de manière précise des accusations portées contre eux avant la publication du rapport.

Ma délégation souhaite que les membres du Conseil puissent, pour ces raisons, examiner de manière approfondie les informations du rapport ainsi que les explications que fourniront les pays concernés. Une solution pourrait être de confier cette tâche au Comité des sanctions compétent, sous la direction de son Président l'Ambassadeur Fowler. Le Comité pourrait interroger plus en détail le Président du Groupe d'experts, l'Ambassadeur Möllander. Il pourrait aussi recevoir les communications des États cités dans le rapport qui voudront faire connaître leurs points de vus. Ensuite, le Comité pourrait communiquer ses propres conclusions au Conseil de sécurité. Il appartiendra enfin à ce Conseil, sur la base des conclusions du comité des sanctions, d'examiner les suites à donner aux recommandations des experts.

Je note que certaines de ces recommandations sont de portée générale, notamment par exemple celles qui concernent les registres de production d'armes, et qu'il faudra réfléchir à l'enceinte compétente pour en traiter. D'autres recommandations, notamment l'imposition de nouvelles sanctions sur les pays tiers, peuvent poser le problème de l'efficacité de ce type de mesures ainsi que celui de la multiplication des régimes de sanctions. Cette question déborde le cadre des sanctions contre l'UNITA et appellera, le moment venu, une réflexion d'ensemble du Conseil sur les sanction.

Le Groupe d'experts, sous la direction de l'Ambassadeur du Canada, a rassemblé de nombreuses informations. Il s'agit d'un effort important auquel la France a apporté son appui. Mon pays a été l'un des premiers à verser au groupe une contribution volontaire. Il appartient au Conseil de sécurité maintenant d'examiner attentivement les informations et les recommandations des experts et d'en tirer ses propres conclusions. L'effort de mise en oeuvre des sanctions doit être poursuivi pour obliger l'UNITA à respecter ses obligations.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil pour permettre à l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité du Conseil de sécurité créé conformément à la résolution 864 (1993), de nous présenter le rapport du Groupe d'experts sur les violations des sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA.

Je note la présence des deux Ministres à cet important débat.

Je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Fowler pour sa présentation énergique du rapport. Le Président Fowler et toute l'équipe du Groupe d'experts méritent nos félicitations pour le travail remarquable qu'ils ont fourni en essayant de donner corps aux efforts du Conseil en vue d'une mise en oeuvre plus efficace du régime des sanctions. Nous sommes extrêmement reconnaissants à l'Ambassadeur Fowler et nous le félicitons pour le sérieux, l'énergie et les ressources qu'il a mis en oeuvre pour faire fonctionner ce Comité. Le résultat est un Comité actif, solide, à l'avant-garde de la campagne internationale pour affaiblir les capacités de faire la guerre de l'UNITA. Le succès de ces efforts est évident par la situation militaire actuelle sur place en Angola, dans laquelle l'UNITA a connu un grand nombre de revers, inversant ainsi le courant de manière décisive dans cette guerre débilitante, qui dure depuis si longtemps.

Le rapport dont le Conseil est saisi est aussi approfondi et complet qu'il est audacieux et franc. Il a le courage de citer des noms, des entreprises commerciales et des gouvernements sur la base des enquêtes réalisées par les membres du Groupe d'experts. Bien entendu, tous ceux dont les noms sont cités ont le droit de répondre aux allégations qui sont présentées et de préciser leur propre rôle concernant les activités de contournement des sanctions alléguées. Si ces clarifications et précisions ne sont pas crédibles et ne sont pas confirmées par les faits, la communauté internationale et le Conseil sans aucun doute en tireront leurs propres conclusions et prendront les mesures appropriées.

Nous notons que le Groupe d'experts a enquêté sur les voies d'approvisionnement de l'UNITA qui doivent maintenant être bloquées, si nous voulons être sérieux dans notre objectif d'empêcher l'effort de guerre de l'UNITA.

L'UNITA dépense des centaines de millions de dollars pour ses fournitures en carburant, en munitions et en armes, qui lui parviennent par différents moyens, souvent des avions-cargos, assurant des liaisons internationales et régionales — parfois pilotés par des équipages connus des agences qui suivent les conflits de l'Afrique. Ils passent invariablement par des États d'Afrique voisins, très souvent avec l'aide de fonctionnaires corrompus qui empochent leur part des bénéfices, mais dont les gouvernements prétendent ignorer ces activités illégales. De toute évidence, il faut maintenant que la communauté internationale et le Conseil montrent une nouvelle volonté, une nouvelle détermination d'appliquer plus vigoureusement le régime des sanctions, et que les pays et les sociétés concernés fassent preuve d'une coopération totale et efficace pour colmater les brèches dans le régime des sanctions. Il faudra notamment que ceux qui sont responsables de ces transgressions en soient tenus responsables au regard du droit international.

Sur la question de l'industrie du diamant, nous saluons la décision du Gouvernement de l'Angola d'engager un effort global de rénovation et de restructuration de la quasi-totalité des aspects de l'industrie de l'extraction et du commerce des diamants dans le pays. Nous reconnaissons également les mesures qui ont été prises par Luanda pour renforcer l'application des sanctions, avec notamment l'entrée en vigueur des nouveaux certificats d'origine normalisés, qui seront plus difficiles à falsifier et plus faciles à vérifier, permettant de suivre plus aisément le circuit des diamants. Dans ces efforts, nous pensons que les gouvernements et les autorités industrielles responsables doivent être invités à oeuvrer avec le Comité des sanctions à la mise au point de mesures concrètes permettant de limiter et finalement d'empêcher l'accès de l'UNITA aux marchés légitimes du diamant. Les grands centres de négoce de diamants cités dans le rapport doivent être consultés et doivent pleinement participer. Parallèlement, nous tenons compte également des préoccupations quant au fait que la solution internationale au problème angolais ne doit pas avoir une incidence négative sur le reste de l'industrie mondiale du diamant. Il ne faut rien faire, bien entendu, qui nuise aux intérêts légitimes de l'industrie du diamant. La coopération de celle-ci est cruciale si nous voulons trouver des moyens de réglementer ce commerce pour qu'il soit le plus bénéfique et cause le moins de tort possible.

Même s'il est possible que l'UNITA dispose de suffisamment de richesse et de ressources pour continuer ainsi pendant des années, nous sommes convaincus que les options mentionnées dans le rapport concernant cet aspect du régime des sanctions sont réalisables. Les diamants sont le lien vital de l'UNITA avec l'extérieur, que nous devons maintenant rompre pour tarir la principale source de revenus qui lui permet de faire la guerre. Les actifs de l'UNITA doivent être retrouvés et confisqués et ses comptes bancaires gelés. À cet égard, la communauté bancaire internationale doit coopérer pleinement avec le Conseil. Des mesures appropriées doivent être prises par le Conseil vis-à-vis des particuliers, des entreprises et des gouvernements qui ont été cités dans le rapport et qui ne peuvent expliquer de façon plausible ou convaincante le rôle qu'on leur prête dans le rapport.

De même, le rapport indique clairement que les armes dont dispose l'UNITA sont d'origine étrangère. La fourniture illégale d'armes à l'Angola et à d'autres parties de l'Afrique est tout simplement trop importante pour que l'on puisse l'ignorer. La réunion proposée de tous ces fournisseurs d'armes étrangers en vue de formuler des propositions concrètes sur la meilleure façon d'endiguer le courant illicite de ces armes serait un moyen constructif et, espérons-le, efficace de lutter contre ce problème.

Sur un autre point du rapport, nous partageons l'avis qu'il existe un lien très clair entre toutes les crises en Afrique. Ainsi, l'Angola a été amené à intervenir en République démocratique du Congo parce que l'UNITA cherchait à opérer à partir de ce territoire. Le paragraphe 50 du rapport mentionne la présence importante de soldats et de conseillers de l'UNITA combattant en République démocratique du Congo, et notamment du déploiement de soldats de l'UNITA dans le secteur nord-est de la République démocratique du Congo. Ces liens indiscutables soulignent clairement la nécessité pour le Conseil de traiter toutes les crises de la région de manière globale.

Nous devons maintenant utiliser à bon escient la réserve cruciale d'informations dont nous disposons sur les violations des sanctions contre l'UNITA. Le Conseil doit maintenant étudier soigneusement comment cibler les individus qui profitent de la prolongation de la guerre. Nous devons également examiner de près toutes les possibilités juridiques qui s'offrent à nous. Pour cela, nous devons pouvoir compter sur le ferme soutien et sur la coopération des gouvernements de la région et d'ailleurs. Le Conseil ne peut bien évidemment pas agir seul, même avec un Président du Comité des sanctions aussi efficace et infatigable que l'Ambassadeur Fowler. Les États Membres et les organisations internationales doivent collaborer efficacement avec le Conseil pour y parvenir.

Tous ceux qui aspirent à la paix en Afrique doivent travailler ensemble pour réaliser cette paix. Le rapport demande aux pays de la Communauté de développement de

l'Afrique australe de jouer un rôle de premier plan dans l'application des sanctions contre l'UNITA. C'est en effet la principale contribution qu'ils peuvent faire pour apporter une solution africaine à ce problème africain. L'UNITA est maintenant affaiblie par les succès militaires des Forces armées angolaises et par la surveillance croissante de ses sources d'approvisionnement, et nous ne devons pas manquer cette occasion d'agir de manière décisive, pour ne pas être accusés d'être timorés et de manquer de détermination, ou pis encore, d'être hypocrites. Oeuvrons ensemble à mettre fin à ce fléau de destruction, de souffrance et de mort infligé à l'Angola et à sa population, qui souffre depuis si longtemps.

Ma délégation, bien entendu, est préoccupée par la poursuite des violations des sanctions contre l'UNITA, qui représente une remise en cause très grave de l'autorité collective du Conseil. Ma délégation invite donc instamment les États Membres à respecter pleinement les résolutions applicables du Conseil portant sur les sanctions imposées contre l'UNITA. Le rapport soumet à l'examen du Conseil une série de 39 recommandations audacieuses et ambitieuses, dont beaucoup sont des mesures concrètes dignes, à notre avis, d'un examen sérieux de façon à permettre l'application plus efficace du régime des sanctions. Nous convenons avec le Président Fowler que le Conseil doit participer plus activement aux efforts visant à améliorer l'application et le respect des sanctions contre l'UNITA et à endiguer les violations existantes. Ma délégation est consciente du risque très réel de voir l'UNITA et ses partenaires retourner à leurs affaires, comme si de rien n'était, une fois détourné le feu des projecteurs. On ne doit pas laisser cela se produire. Le Conseil doit tout mettre en oeuvre pour rendre le régime des sanctions plus agressif car il n'est pas question de laisser l'UNITA retourner aux affaires dont elle a l'habitude. Ma délégation attend avec intérêt de prendre une part active et constructive à l'examen plus approfondi de ce rapport par le Conseil.

Enfin, ma délégation condamne très énergiquement, une fois de plus, l'incident au cours duquel deux avions de l'ONU ont été abattus sur le territoire contrôlé par l'UNITA à Huambo, en décembre 1998 et en janvier 1999. La participation de l'UNITA à ces incidents et les «consignes précises» données par Savimbi aux soldats de l'UNITA criminel de ce groupe rebelle et de son dirigeant dévoyé. On ne saurait ainsi tolérer de tels actes et en laisser les auteurs impunis.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'interviens aujourd'hui en ma qualité de coordonnateur de la troïka des États observateurs du Protocole de Lusaka : les États-Unis, le Portugal et la Fédération de Russie. Nous sommes reconnaissants au Ministre des relations extérieures, M. de Miranda, d'assister à la présente séance et nous attendons avec intérêt sa participation à ce débat. Nous saluons également l'arrivée de l'Ambassadeur José Patricio, qui va présenter prochainement ses lettres de créance au Secrétaire général.

Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts et nous rendons hommage aux efforts soutenus du Président Möllander et des membres de son Groupe. Le travail du Groupe a permis de renforcer le rôle de la communauté internationale dans la recherche d'une paix durable en Angola, et d'attirer de nouveau l'attention sur le lien qui existe entre l'exploitation illégale des ressources naturelles de l'Angola et la poursuite du conflit. Nous reconnaissons le travail novateur et énergique accompli par l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité des sanctions, dont nous pensons que l'attachement à l'application des sanctions a joué un rôle de catalyseur dans l'élaboration de ce rapport.

Les sanctions demeurent un instrument essentiel des efforts de la communauté internationale en faveur de la paix en Angola. Le rapport du Groupe d'experts a mis en relief de façon spectaculaire les violations systématiques dont se rendent coupables les dirigeants de l'UNITA avec la collusion d'intervenants étrangers.

Que ces intervenants étrangers soient motivés par le gain ou des convictions politiques, leur appui à la machine militaire de l'UNITA a prolongé les souffrances du peuple angolais. Si nous estimons que l'impact général des sanctions profite à la recherche de la paix, ce rapport démontre clairement la nécessité de poursuivre le renforcement de ces mesures, en particulier dans le domaine de la vente des diamants, de l'achat des armes et des déplacements à l'étranger. Nous notons que l'impact cumulatif des trois volets des sanctions des Nations Unies a érodé progressivement la capacité de l'UNITA de réapprovisionner ses forces et de tirer parti de ses contacts à l'extérieur. Cependant, les éléments clefs du rapport sont ses recommandations pour l'avenir. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Conseil et avec d'autres pour que ce document si riche d'informations se convertisse en une relance du plan d'action.

Le Groupe d'experts et le Comité ont, à notre avis, augmenté les coûts et les difficultés pour l'UNITA de la poursuite de sa campagne militaire. Il est très difficile de spéculer sur la capacité militaire actuelle de l'UNITA. Toutefois, les informations dont nous disposons montrent que la nouvelle vigueur que l'Ambassadeur Fowler et le

Groupe d'experts ont apportée à l'application des résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité a eu un effet positif.

En plus de contribuer à la recherche de la paix en Angola, le Comité des sanctions et le Groupe d'experts ont également effectué un travail de pionnier, dans des circonstances délicates, pour ce qui est de la question difficile de l'application des régimes de sanctions aux acteurs autres que les États.

Le Conseil de sécurité considère depuis longtemps que la cause principale du conflit en Angola est le refus de l'UNITA de respecter ses engagements en vertu du Protocole de Lusaka. Les sanctions demeurent un outil à utiliser à la poursuite des objectifs du Protocole de Lusaka, qui reste le plan le plus viable de paix, de progrès de la démocratisation et de réconciliation nationale.

Ce que la communauté internationale attend de l'UNITA, c'est une démilitarisation complète, l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du territoire, et sa pleine participation à la vie politique démocratique du pays. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité doivent demeurer en vigueur jusqu'à ce que tous les éléments de l'UNITA aient pris des mesures complètes, irréversibles et vérifiables pour appliquer pleinement le Protocole de Lusaka.

Les sanctions contre l'UNITA ont toujours visé les dirigeants de l'organisation qui demeurent en marge du processus de Lusaka ainsi que sa capacité militaire, et non pas les dirigeants qui ont participé aux institutions établies par le Protocole de Lusaka, ou la majorité écrasante des partisans de l'UNITA, qui, nous le pensons, sont favorables à la paix.

Les révélations et recommandations du Groupe d'experts exigent un examen circonspect et nous attendons avec intérêt le débat qui aura lieu au Conseil sur les prochaines mesures à prendre. Pour le moment, cependant, le rapport dresse un tableau — qui est largement corroboré par nos propres informations — indiquant que les dirigeants militaires de l'UNITA continuent de bénéficier d'un appui international. Nous prions instamment les dirigeants des parties citées dans le rapport de revoir leur politique à l'égard de l'UNITA et de s'engager à respecter pleinement toutes les mesures en vigueur adoptées par le Conseil à cet effet.

M. Mársico (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé cette réunion d'information. Vous savez parfaitement l'importance que nous accordons à ce type de séances. Je remercie tout particulièrement l'Ambassadeur Robert Fowler, Président du Comité des sanctions sur l'Angola, de nous avoir présenté le rapport du Groupe d'experts publié sous la cote S/2000/203 et, à travers lui, je remercie également tous les membres du Groupe d'experts.

De même, je salue la présence à cette séance du Ministre des affaires étrangères de l'Angola, présence qui revêt à notre avis une très grande importance, et je salue également la présence parmi nous du Ministre britannique Peter Hain qui, une fois de plus, nous fait l'honneur d'être venu et de partager avec nous sa grande expérience personnelle et professionnelle des questions africaines.

Il y a plus de 20 ans que la communauté internationale s'attelle à trouver une solution pacifique au conflit en Angola. Mon pays peut s'identifier à ces efforts, car dès 1989 il a envoyé des effectifs au début des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola.

Malgré cette présence et les efforts successifs de la communauté internationale, les résultats ont été insuffisants pour mettre fin au conflit et pour promouvoir la mise en oeuvre aussi bien des Accords de paix de 1991 que du Protocole de Lusaka de 1994.

Dans ce conflit, l'abondance des ressources naturelles, en particulier des diamants, a joué un rôle considérable dans la prolongation du conflit en enflammant la guerre, en facilitant l'achat d'armes, l'achat de carburant, et même l'achat d'appuis politiques. Cette valeur stratégique des diamants a été reconnue par le Conseil de sécurité, qui a intégré en 1998 au régime des sanctions l'interdiction de la vente des diamants provenant de l'UNITA.

La poursuite du conflit en Angola n'est pas due à une source unique. Toutefois, la présentation de ce rapport, l'attention qu'il a suscitée et le fait que nous soyons réunis tous ici aujourd'hui devraient être utilisés non seulement pour encourager une meilleure application des sanctions, mais aussi pour renouveler les efforts politiques qui permettront de mettre fin au conflit en Angola.

De la lecture du rapport ressortent un certain nombre de questions qui vont au-delà de l'identification des auteurs de défaillances ou de violations. Je pense que nous devons nous demander ce que nous devons faire pour que ce type de situations ne se répètent pas. Dans le domaine des opérations de maintien de la paix la notion des «enseignements tirés» est importante. Il devrait en être de même dans le domaine des régimes de sanctions.

Cette observation nous rappelle également une fois de plus à quel point nous devons analyser avec sérieux combien il est souhaitable de disposer de mécanismes de contrôle plus efficaces pour les régimes de sanctions. On se demande quel message peut transmettre un régime de sanctions qui n'est pas assorti de contrôles efficaces.

Ces dernières années, la communauté internationale a investi des sommes considérables dans le processus de paix en Angola. Combien de ressources ont été destinées, cependant, au suivi efficace de ces sanctions? Quelles conséquences aurait pu avoir sur le processus de paix en Angola un contrôle plus efficace du régime des sanctions?

Le rapport du Groupe d'experts constitue un effort sérieux pour éclaircir complètement les questions pertinentes, telles que : comment les sanctions sont-elles violées? Qui viole ces sanctions? Et quelles sont les mesures que nous pouvons adopter pour faire en sorte que les sanctions soient un instrument plus efficace du processus de paix en Angola? À cet effet, le Groupe d'experts présente au Conseil de sécurité 39 recommandations et une série de conclusions. Au cours des prochaines semaines, nous devons les analyser attentivement et agir en conséquence.

Toutefois, il convient de souligner que ces derniers jours les informations contenues dans le rapport ont déjà eu des répercussions importantes : de nombreux gouvernements et de nombreuses instances ont lancé une série d'enquêtes. Nous encourageons ces efforts et nous espérons que l'on prendra avec la même détermination les mesures correctives qui s'imposent.

Ce rapport n'est pas seulement utile pour l'Angola. Il devrait aussi nous rappeler tout ce que nous pouvons faire également dans le cadre d'autres Comités des sanctions. À cet égard, il contient un certain nombre d'éléments qui, selon nous, pourraient être utiles au Groupe d'experts sur les sanctions que le Conseil de sécurité a récemment créé, sous la direction de l'Ambassadeur Fowler, et qui dans un mois présentera un rapport au Conseil.

Pour terminer, j'aimerais rappeler qu'en 1994, l'organisation non gouvernementale *Human Rights Watch* a publié un long rapport sur les violations du régime des sanctions en vigueur en Angola. Ce rapport annonçait déjà certaines des conclusions du Groupe. Nous espérons qu'aujourd'hui, la communauté internationale est mieux préparée pour répondre à ce genre d'informations et que nous pourrons saisir cette nouvelle possibilité. Les mesures à prendre dépendent de chacun de nous. Nous espérons qu'un rapport ultérieur, dans quatre ou cinq ans, ne nous trouvera pas au même point.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'instar de mes collègues, je voudrais exprimer notre satisfaction de voir parmi nous aujourd'hui à cette réunion le Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. de Miranda. Nous nous associons également aux remerciements qui ont été exprimés au Groupe d'experts et à son Président, l'Ambassadeur Möllander, pour le travail qu'ils ont réalisé. Nous remercions également le Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur Fowler, de son exposé au Conseil de sécurité.

Comme le montre cette discussion préliminaire, les membres du Conseil sont unanimes dans leur évaluation de la situation en Angola et du rôle que doivent jouer les sanctions du Conseil dans le règlement de ce conflit. De toute évidence, une plus grande efficacité du régime des sanctions constitue un moyen potentiel important pour accroître les pressions exercées sur les dirigeants politiques et militaires de l'UNITA, qui sont responsables de l'interruption du processus de Lusaka.

Il existe un lien direct entre les violations du régime des sanctions et la menace persistante que présente la région contre la paix et la sécurité internationales. C'est dans ce contexte que nous considérons le rapport soumis au Conseil de sécurité, rapport qui contient d'abondantes informations factuelles sur les violations des sanctions, et des recommandations concrètes sur un contrôle renforcé de leur application.

Comme les autres délégations, nous analysons en détail les informations figurant dans le rapport tout comme nous examinons la viabilité des recommandations. Une discussion sur le fond aura évidement lieu après que les membres du Conseil de sécurité auront examiné ce document; il est clair aussi que ce document doit être examiné au niveau des capitales. Mais l'on peut déjà dire que les informations y figurant confirment que le Comité des sanctions doit poursuivre activement ses travaux afin de prendre d'autres mesures en vue d'une application plus efficace des mesures pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous pensons qu'il convient de considérer avec le plus grand sérieux les recommandations du Groupe visant à intensifier l'activité du Comité des sanctions, notamment à renforcer l'efficacité des sanctions actuelles relatives à tous les aspects fixés dans les résolutions du Conseil de sécurité, à savoir la fourniture illicite d'armes, les produits pétroliers, l'exportation de diamants, le traitement des avoirs financiers

de l'UNITA, etc. Nous sommes prêts à travailler sur cette question, de concert avec le Président du Comité des sanctions ainsi qu'avec tous nos partenaires du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que le travail de chacun dans cette direction se poursuivra et que nous adopterons tous une approche très sérieuse sur la question.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous assistons à une situation exceptionnelle. Un groupe d'experts indépendants, créé par le Conseil de sécurité, a enquêté sur les violations de sanctions à l'encontre de l'UNITA, soulevant une partie du voile qui avait couvert durant longtemps les structures et réseaux complexes ayant permis à l'UNITA de maintenir sa force. Cet effort est sans précédent et c'est en soi un acquis.

À l'instar des autres délégations, nous félicitons le Groupe d'experts et le Comité des sanctions, sous la direction de l'Ambassadeur Robert Fowler, pour leur travail. Leur rapport envoie un message ferme indiquant que le Conseil attache une grande importance aux sanctions qu'il impose. Nous espérons que la publication du rapport fera une différence en termes d'efficacité des sanctions des Nations Unies contre l'UNITA.

Selon le rapport, les effets sont déjà visibles et il est devenu plus ardu pour l'UNITA de vendre des diamants et d'acheter des armes en raison des risques accrus pour les personnes impliquées, sachant que leurs faits sont connus du public. Le Groupe d'experts et le Président du Comité des sanctions méritent d'être remerciés.

Ma délégation reconnaît que les suites du rapport ne pourront être durables que s'il y a un suivi effectif. Nous avons souvent parlé d'une surveillance plus stricte des sanctions, et nous avons fait des propositions concrètes à cet effet. La suggestion faite dans le rapport pour que le Groupe soit relayé par un mécanisme de contrôle afin d'éviter un retour aux pratiques antérieures, est importante et mérite notre plein appui.

Les recommandations du rapport méritent d'être attentivement examinées par le Conseil. Nous reprendrons certainement cette question au cours des semaines et mois à venir et ferons des commentaires et suggestions plus précis. Je voudrais faire quelques remarques préliminaires sur certains éléments du rapport et ses recommandations.

Premièrement, s'agissant des diamants, l'accès de l'UNITA aux richesses minérales constitue d'une certaine façon le fond du problème. Si l'UNITA ne pouvait pas couvrir ses efforts militaires et diplomatiques, elle ne pourrait pas continuer cette guerre absurde. Il nous faut donc envisager des moyens d'établir l'origine des diamants bruts. Sans preuve quant à leur origine, il est impossible de distinguer le commerce légal des transactions illégales, et cela est également dans l'intérêt de pays exportateurs de bonne foi, tels que la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud.

De façon plus générale, le Conseil de sécurité doit examiner systématiquement la façon dont les conflits sont alimentés et prolongés du fait que les parties ont accès — légalement ou autrement — à de vastes quantités de ressources stratégiques. Cette question dépasse l'aspect des diamants ainsi que l'Angola. En fait, trois des conflits les plus meurtriers en Afrique — Angola, Sierra Leone et République démocratique du Congo — sont alimentés par l'exportation illégale de ressources.

Deuxièmement et s'agissant des armes, les Pays-Bas se félicitent des recommandations concrètes du Groupe face aux violations de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'UNITA. Le Groupe traite des questions très importantes qui, pour des raisons évidentes, figurent au programme d'autres instances. Il s'agit de courtage, de registres d'armes, et de certificats d'utilisateur final. Les conclusions et recommandations du Groupe méritent d'être étudiées et largement diffusées afin d'enrichir les discussions dans d'autres instances compétentes.

L'échange d'informations et la transparence sont décisifs si nous voulons lutter contre les violations des sanctions. Nous devons donc renforcer notre dialogue avec les exportateurs et les exportateurs potentiels d'armes et de matériel militaire. Plus précisément, ma délégation estime que les organisations régionales, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe, doivent jouer un rôle — en particulier, mais pas exclusivement — concernant les embargos sur les armes et le matériel militaire. De même, on peut penser à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), étant donné que certains de ses membres sont liés d'une façon ou d'une autre dans ce rapport à des livraisons illégales d'armes. La CEDEAO a, après tout, un bilan remarquable quant à la solution apportée au niveau régional à certaines questions, comme celle des armes de petit calibre.

Enfin, comme je l'ai dit antérieurement, la chose la plus importante maintenant est de veiller à ce que cette activité du Groupe d'experts fasse l'objet du meilleur suivi possible pour que l'on évite de revenir au train-train habituel et à la culture d'impunité qui a régné jusqu'à présent. Nous aimerions participer activement à tout effort futur

visant à mettre au point les mécanismes de surveillance proposés dans le rapport. Il nous semble également qu'un grand nombre des propositions et des recommandations figurant dans ce rapport contiennent certaines leçons importantes qui permettent d'améliorer l'efficacité d'autres régimes de sanctions. C'est une question sur laquelle le Conseil devrait revenir avec une certaine urgence.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion. Nous voulons également souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures de l'Angola et au Ministre d'État britannique, qui sont parmi nous aujourd'hui.

Ma délégation remercie l'Ambassadeur Fowler de son exposé clair et complet sur le rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'Angola. Nous souhaitons également lui rendre hommage pour la manière dont il dirige le Comité des sanctions, car c'est largement grâce à son initiative, à son engagement et à sa volonté d'innover que le Groupe d'experts a été créé par le Conseil. Nous voudrions aussi remercier les membres du Conseil de la diligence, de l'intégrité et de la rapidité dont ils ont fait preuve dans l'exécution de leur mandat.

Comme le rapport nous le rappelle, le but des sanctions n'était pas de punir l'UNITA, mais de promouvoir un règlement pacifique du long conflit en Angola, en demandant à l'UNITA de respecter les obligations qu'elle a acceptées en 1991 et en 1994, et en limitant sa capacité de poursuivre ses objectifs par des moyens militaires. C'est pourquoi les sanctions étaient soigneusement ciblées, ayant trait à la livraison d'armes et de carburant, aux comptes bancaires de l'UNITA, aux déplacements à l'étranger des représentants de l'UNITA et aux activités des bureaux de l'UNITA à l'étranger. Tous ces volets ont été considérés lors des enquêtes et des recommandations du Groupe d'experts sur la violation des sanctions.

Nous avons noté dans le rapport que l'existence et la présence du Groupe d'experts ont déjà eu l'effet important d'encourager les gouvernements et d'autres instances à se concentrer sur ce qu'ils peuvent faire pour améliorer la mise en oeuvre et le respect des sanctions, et pour diminuer la gravité des violations actuelles. Nous partageons donc les vues du Groupe d'experts, selon lesquelles le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent ne pas se relâcher dans cet effort. Nous devons affirmer très clairement que les violations du régime des sanctions ne peuvent être tolérées et que les activités des coupables ne resteront pas impunies.

Ma délégation reconnaît que le rapport du Groupe d'experts et ses recommandations devront être étudiés de façon approfondie par le Comité des sanctions et le Conseil lui-même. Il est également important que les personnes citées dans le rapport coopèrent avec le Conseil en lui fournissant les renseignements nécessaires. À l'heure actuelle, ma délégation souhaite en conséquence faire quelques remarques préliminaires, car ce rapport a des incidences non seulement pour l'Angola, mais également pour la communauté internationale en général et pour les régimes de sanctions imposés par le Conseil.

Premièrement, le rapport ne laisse aucun doute sur le fait que des violations graves du régime de sanctions ont été commises par des individus, des sociétés et des représentants de gouvernements. Ceux qui ont violé le régime de sanctions contre l'Angola portent une part de responsabilité dans les souffrances humaines qui découlent du conflit et, avec l'UNITA, sont coupables de nombreux incidents tragiques, y compris celui lors duquel un avion de l'Organisation des Nations Unies a été abattu.

Deuxièmement, les gouvernements des pays dont les nationaux violent les sanctions ont l'obligation de mener une enquête et de prendre les mesures qui s'imposent contre ceux qui sont responsables. Ces enquêtes et ces mesures doivent être entreprises de façon transparente et crédible.

Troisièmement, il est évident que l'UNITA a commis des irrégularités dans la période qui a suivi la signature du Protocole de Lusaka, pour accumuler des armes et se préparer à recommencer la guerre. Il est clair que l'UNITA a été aidée et encouragée par un large éventail d'individus, en de nombreux pays.

Quatrièmement, la communauté internationale doit mettre fin au flux d'armes illicites dans les zones de conflit. Elle doit également mieux réglementer l'exportation légale d'armes, surtout en ce qui a trait aux utilisateurs finals.

Cinquièmement, il faut mettre fin au pillage des ressources minérales de l'Afrique pour acheter des armes qui servent à alimenter ces conflits. Dans le cas de l'Angola, s'il n'y avait pas eu d'acheteurs, l'UNITA n'aurait pas été en mesure de vendre des diamants pour financer l'achat d'armes.

Il est clair aussi qu'un lien a été établi entre le conflit en Angola et les conflits dans la région des Grands Lacs.

La perpétuation du conflit en Angola a pour effet de détourner en permanence des ressources rares qui devraient être consacrées au développement économique et social du pays. Par conséquent, ma délégation demande à l'UNITA d'épargner à la population innocente de l'Angola de nouvelles épreuves en mettant fin au conflit et en respectant ses obligations en vertu du Protocole de Lusaka. La population angolaise, lasse de la guerre, mérite de vivre sans la violence et la peur qui l'accompagnent depuis 25 ans.

La présentation de ce rapport au Conseil aujourd'hui représente une étape importante. Les mesures qui seront prises par le Conseil nous donneront l'occasion de démontrer clairement notre volonté d'appliquer nos décisions visant à promouvoir toujours davantage la paix et la sécurité internationales.

Mme Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion publique très importante pour discuter du rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA. C'est une question d'une importance capitale pour mon pays, et pour toute la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

La présence ici, aujourd'hui, de M. João Bernardo de Miranda, Ministre des relations extérieures de la République de l'Angola, témoigne de l'importance que l'Angola accorde à juste titre à cette question. Nous nous félicitons également de la participation du Ministre Hain à nos délibérations, et nous apprécions grandement sa contribution.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un chaleureux hommage à l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité des sanctions contre l'Angola, pour ses activités réfléchies et inlassables afin d'améliorer l'efficacité des sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA et de rappeler aux États Membres leur obligation d'appliquer pleinement les résolutions du Conseil de sécurité contre l'UNITA. Non seulement l'Ambassadeur Fowler a fait la preuve de ses qualités de chef et de diplomate mais, grâce à sa détermination, il a également cherché à promouvoir et rétablir la crédibilité du Conseil de sécurité dans ses tâches visant à assurer la sécurité et à obtenir un règlement pacifique de ce conflit. En fait, ma délégation note avec satisfaction que des progrès ont été accomplis dans les activités du Comité depuis que l'Ambassadeur en assure la présidence. Ma délégation s'engage à appuyer pleinement ses efforts inlassables pour ramener la paix en Angola.

Nous exprimons notre ferme soutien aux travaux entrepris par le Président du Groupe d'experts, l'Ambassadeur Möllander, et par son équipe, et nous les remercions de nous avoir présenté ce rapport si riche en informations dans les délais prévus.

Il y a huit ans — c'était très exactement le 15 septembre 1993 — le Conseil de sécurité a adopté la résolution 864 (1993) qui était la première résolution à imposer des sanctions contraignantes contre l'UNITA dans le domaine des armes et du matériel militaire; par la suite des résolutions semblables ont été adoptées dans le domaine des produits pétroliers, des diamants et des capitaux. Cette décision du Conseil était due à l'intransigeance manifestée par l'UNITA et à son non-respect de ces résolutions. Dans sa détermination à régler le conflit en Angola en obligeant l'UNITA à respecter ses résolutions, le Conseil a réaffirmé à plusieurs reprises qu'il était prêt à revoir ces mesures contre l'UNITA et à envisager d'en imposer de nouvelles.

Contrairement à l'attente de la communauté internationale, l'UNITA s'est renforcée de jour en jour avec l'assistance de certains États, organisations internationales et individus, dans son combat contre le Gouvernement et le peuple angolais.

J'essaie de rappeler cette évolution pour bien montrer les nombreux efforts qui ont été déployés par le Conseil afin de régler ce conflit et, plus particulièrement, pour que le Conseil examine avec le plus grand sérieux le rapport qui a été présenté par le Groupe d'experts et les recommandations qu'il contient. Ces recommandations, si elles sont mises en oeuvre, pourront contribuer à ramener une paix durable en Angola.

La résolution 1237 (1999) notamment, a créé des groupes spéciaux chargés d'informer le Conseil sur la manière dont les sanctions contre l'UNITA étaient contournées, sur l'identité de ceux qui les contournaient et sur ce qu'il était possible de faire pour rendre le régime de sanctions plus efficace. Comme l'indique très clairement le rapport, l'objectif du Groupe d'experts est d'encourager un règlement politique de ce long conflit en Angola en obligeant l'UNITA à respecter les engagements qu'elle a contractés en signant l'Accord de paix de Bicesse en 1991 et le Protocole de Lusaka en 1994. La pleine application de la résolution 1237 (1999) donnera précisément ce résultat. Elle privera l'UNITA de la possibilité de tenir en otage la paix et le développement en Angola et dans toute l'Afrique australe.

La situation en Angola continue de s'aggraver. L'UNITA continue de commettre des atrocités, de se livrer à des tueries aveugles contre la population civile innocente et de poser des mines terrestres. Le rapport montre clairement que le mandat du Groupe était d'encourager un règlement politique à ce conflit sans fin en Angola. L'UNITA doit respecter les obligations qu'elle a prises en signant le Protocole de Lusaka en 1994. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler au Conseil que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) elle-même a adopté un certain nombre de résolutions sur la situation en Angola et qu'il faudrait en tenir compte. En outre la Communauté de développement de l'Afrique australe a déclaré que Savimbi était un criminel de guerre. Cette décision a ensuite été entérinée par l'OUA.

Nous sommes d'accord avec les conclusions du rapport selon lesquelles l'UNITA n'aurait pas poursuivi ses ambitions politiques et militaires si elle n'avait pas bénéficié de l'appui de certains États et de certaines personnes qui ont donné refuge aux rebelles, ont facilité la vente et le passage d'armes et les ont aidés en fournissant des certificats d'utilisateur final. Il est également vrai que l'empressement de certains pays fournisseurs d'armes qui se préoccupent fort peu de savoir où ces armes vont atterrir a considérablement contribué à remonter le moral des rebelles en Afrique qui luttent contre des gouvernements légitimes. La paix en Angola est donc entre les mains de ces personnes et de ces gouvernements qui aident intentionnellement et sciemment l'UNITA et sa machine de guerre.

Nous prenons note des informations présentées dans le rapport sur le lien qui existe entre les activités belliqueuses de l'UNITA en Angola et le conflit en République démocratique du Congo.

Nous acceptons les normes présentées par le groupe en matière de preuve. Toutefois, il est tout à fait possible que des liens importants aient été omis. Nous sommes donc fermement convaincus que les enquêtes en cours sur les personnes qui auraient été en contact avec l'UNITA aideront le processus de surveillance que ma délégation approuve et sur lequel je reviendrai plus tard.

En ce qui concerne le contournement du régime des sanctions sur les armements et l'équipement militaire, le conflit en Angola a causé des souffrances considérables et inutiles pour la population de l'Angola et entraîné la perte de millions de vies humaines ainsi que la destruction de biens. L'Organisation des Nations Unies continue à dépenser des millions de dollars pour aider à régler le conflit en Angola et malheureusement, des millions d'Angolais n'ont jamais connu que la guerre. Il aurait été possible de mettre fin à cette guerre et de retirer cette question de l'ordre du jour du Conseil de sécurité si ce n'était l'appui dont l'UNITA bénéficie à l'intérieur et en dehors de l'Afrique. Il est donc indispensable que le Conseil applique des sanctions aux dirigeants et aux gouvernements qui ont entretenu la machine politique et la machine de guerre de l'UNITA, en violation des résolutions du Conseil. Ces mesures audacieuses et sans précédent renforceraient l'autorité du Conseil et montreraient à quel point il est déterminé s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous apprécions également l'excellent travail réalisé par l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) pour découvrir les opérations de contrebande de l'UNITA. La Namibie a réalisé des enquêtes sur l'existence et les activités de ces opérations mais ces enquêtes ne sont pas terminées. Les conclusions en ce qui concerne les armements et le matériel militaire prouvent, notamment, que la capacité de l'UNITA à continuer à payer pour obtenir ce qu'elle désire est à la base de la poursuite de la guerre en Angola et a donc aggravé les souffrances et la douleur du peuple angolais et de tous les peuples de la région.

Le paragraphe 68 du rapport mentionne une contrebande à faible échelle de produits pétroliers à la frontière entre la Namibie et l'Angola. Le Gouvernement namibien va certainement examiner cette question et nous serions très heureux de nous faire aider pour mettre un terme à ces transactions illégales. Nous continuerons de contribuer aux activités du Comité à cet égard.

Nous nous félicitons des conclusions concernant le pétrole et les produits pétroliers. Toutefois, nous aurions pensé que les conclusions auraient mentionné tous les pays dont les ressortissants participent à ces activités, d'après le rapport.

Nous sommes très préoccupés par les contrôles et règlements extrêmement flous qui régissent le marché mondial des diamants bruts. Le commerce illégal des diamants est la principale source de financement des mouvements rebelles en Afrique, en particulier en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo.

Nous prenons très au sérieux le paragraphe 84 et nous voulons souligner que la Namibie n'est pas une voie de passage officielle pour les transactions en diamants illégales de l'UNITA. Nous avons réalisé des enquêtes qui remontent jusqu'au marché des diamants à Londres et nous avons découvert que ces diamants venaient de mines namibiennes. Nous avons pu le faire parce que les diamants namibiens

sont munis d'un code spécial qui facilite la lutte contre la contrebande.

Le secteur privé a un rôle important à jouer ici. Nous nous félicitons des mesures prises par De Beers qui a cessé d'acheter des diamants provenant de l'UNITA. Cela a indiscutablement eu une incidence sur les liquidités dont dispose l'UNITA. Nous félicitons aussi le Gouvernement angolais des mesures de réformes qu'il a prises pour restructurer l'industrie minière et diamantaire. Nous appuyons les six recommandations du Groupe des experts concernant le diamant.

En ce qui concerne les finances de l'UNITA, il importe d'identifier les pays où les représentants de l'UNITA contrôlent des ressources financières. Le Groupe d'experts devrait donner au Comité des informations précises sur les banques, les comptes bancaires et les cartes de crédit qui sont utilisés pour faciliter les transactions de l'UNITA. Nous sommes d'accord avec les recommandations concernant les finances et les avoirs. Selon nous, la recommandation 20 pourrait inciter à révéler les cas de violation des sanctions financières.

Nous espérons sincèrement que les lois sur le secret bancaire seront révisées afin de permettre aux États de récupérer les montants de fonds illicites appartenant aux violateurs de sanctions identifiées, afin de geler ces montants et de les rendre aux autorités concernées, cela pour le profit du peuple concerné, en l'occurrence le peuple angolais.

En ce qui concerne les représentations de l'UNITA et les voyages de ces représentants à l'étranger, le Gouvernement namibien a procédé à des enquêtes et a constaté qu'aucune des personnes dont les noms ont été fournis par le Groupe d'experts ne résidaient en Namibie. Toutefois, nous regrettons de n'avoir pas pu communiquer à temps ces conclusions au Groupe, comme le rapport l'indique. Nous poursuivons nos enquêtes en la matière et toute information sera immédiatement communiquée au Comité.

Nous appuyons les recommandations concernant les représentants de l'UNITA à l'étranger et leurs voyages. Nous ne doutons pas que l'Interpol, si on le lui demande, pourrait effectivement coordonner une réaction internationale aux mandats d'arrêt concernant ces violateurs de sanctions.

Nous prenons note des informations fournies sur le rôle des transports dans les violations des sanctions et nous suggérons que ces propositions soient examinées par le Comité de façon plus approfondie. Nous nous félicitons des recommandations sur les questions connexes, et en particulier de celles invitant la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à envisager la mise en place d'un système de radars mobiles avec l'assistance de la communauté internationale.

Des ressortissants namibiens se trouvaient à bord des avions des Nations Unies abattus en Angola. Pour honorer la mémoire de tous ceux qui ont péri dans ces deux avions et de tous les autres membres du personnel des Nations Unies dont les vies ont été prises par les ennemis de la paix, nous soutenons la recommandation formulée à ce sujet.

Concernant la recommandation 35, qui porte sur la fourniture à l'UNITA d'articles médicaux, cette proposition appelle un examen plus approfondi afin de ne pas offrir d'échappatoires aux violateurs de sanctions.

Nous estimons aussi que des exemplaires du rapport devraient être remis aux Secrétaires généraux de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la SADC. Nous sommes d'accord quant à la mise en place d'un mécanisme de surveillance.

Le Groupe d'experts nous a donné son rapport. Le Président du Comité l'a présenté. Mettons-nous maintenant au travail sur ces recommandations. La Namibie compte participer au débat sur le projet de résolution sur ces recommandations, le plus rapidement possible.

Enfin, la paix coûte moins cher que la guerre. Aidons l'Angola à retrouver une paix durable.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise exprime ses remerciements à M. Miranda, Ministre des affaires extérieures de l'Angola, pour sa participation à ce débat public. Nous remercions également l'Ambassadeur Fowler, en sa qualité de Président du Comité des sanctions concernant l'Angola, de nous avoir présenté le rapport du Groupe d'experts.

Nous sommes préoccupés par la longue absence de progrès dans le processus de paix en Angola. L'UNITA, en particulier M. Savimbi, refuse d'honorer les obligations qu'ils ont prises en vertu du Protocole de Lusaka ainsi qu'en vertu des différentes résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité. Ce faisant, elle doit être considérée comme la partie responsable au premier chef de la situation en Angola. L'UNITA a constamment lancé des provocations, des attaques contre des civils innocents —

attaquant même le personnel et les avions des Nations Unies — et mérite donc d'être condamnée et sanctionnée par la communauté internationale.

La délégation chinoise se félicite des énormes efforts déployés par l'Ambassadeur Fowler, à la présidence du Comité des sanctions, et par ces collègues pour améliorer et consolider le régime des sanctions des Nations Unies contre l'UNITA. Nous avons pris note du fait que ces derniers temps, la communauté internationale est parvenue à un consensus toujours plus net concernant les sanctions contre l'UNITA. Différentes mesures concertées sont en train d'être prises.

Cependant, les sanctions contre l'UNITA sont loin d'être efficaces. M. Savimbi et l'UNITA utilisent toujours tous les moyens et canaux à leur disposition pour contourner les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Un exemple spécifique en sont les diamants produits dans les zones sous contrôle de l'UNITA, que celle-ci utilise pour le trafic illicite des armes. Il convient de souligner qu'aucun pays, aucune entreprise ou aucun individu ne devrait avoir la possibilité d'entrer en collusion avec M. Savimbi ou l'UNITA en tentant de contourner les sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

Tant que le régime des sanctions continuera d'être violé, la paix ne sera pas rétablie en Angola et les Angolais continueront de souffrir. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils respectent vraiment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, en mettant fin à l'approvisionnement d'armes ou en cessant de fournir tout appui quel qu'il soit à l'UNITA et en adoptant d'autres mesures efficaces pour prévenir les violations du régime des sanctions par leurs propres ressortissants. La délégation chinoise appuie le travail effectué par le Groupe d'experts, conformément au mandat délivré par le Conseil de sécurité.

Le rapport qui nous a été présenté aujourd'hui par le Groupe d'experts est riche en informations. Je voudrais réaffirmer que le message que nous transmet le rapport est tout à fait clair : des mesures doivent être adoptées pour renforcer le régime des sanctions. Le Conseil de sécurité doit fournir un appui positif à cet égard. Le rapport et les recommandations qu'il contient couvrant de nombreux domaines — économique, politique, commercial et militaire —, de nombreuses questions se posent également et nous devons l'étudier de façon très approfondie. Nous sommes favorables à ce que le Comité des sanctions procède à un examen approfondi du rapport et des recommandations qui y sont contenues, de façon à aider le Conseil de sécurité à prendre des mesures pratiques et opportunes.

Comme d'autres pays, nous estimons que le renforcement des sanctions contre l'UNITA n'est pas notre but en soi. C'est plutôt un outil permettant de créer les conditions nécessaires à un règlement politique final de la question de l'Angola. Nous formons le voeu que la communauté internationale sera en mesure d'oeuvrer de concert à la coordination de diverses mesures et au renforcement de ses sanctions contre l'UNITA, pour forcer cette dernière à déposer rapidement les armes, à mettre un terme aux hostilités et à emprunter dès que possible la voie de la réconciliation nationale.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé cette réunion d'information sur le rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1237 (1999) du 7 mai 1999.

Je voudrais aussi saluer la présence à cette réunion du Ministre des affaires étrangères de l'Angola et de M. Hain, Ministre d'État du Royaume-Uni.

Je remercie aussi, bien naturellement, l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) de son exposé introductif très détaillé, ainsi que les membres du Groupe d'experts dont nous examinons aujourd'hui le rapport final.

Dans le cadre de l'examen initial de la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui, je voudrais faire les observations préliminaires suivantes.

Premièrement, le Mali déplore la poursuite du conflit angolais, qui dure depuis près de 25 ans et dont l'UNITA est la principale responsable. En effet, le peuple angolais n'a que trop souffert de la guerre. Le moment est donc venu pour la communauté internationale d'y mettre un terme. Dans cette perspective, le rapport que nous examinons aujourd'hui propose des mesures rigoureuses dans le but de tarir les sources de revenus illégaux obtenus par l'UNITA grâce aux diamants, de réduire son accès aux réserves de pétrole et de limiter ses acquisitions d'armes et de munitions. À cet égard, je voudrais saluer les efforts inlassables déployés par l'ambassadeur Robert Fowler pour faciliter un règlement politique de la crise angolaise en limitant la possibilité pour l'UNITA de continuer à suivre l'option militaire.

Deuxièmement, le rapport que nous examinons aujourd'hui indique qu'en dépit des sanctions, l'UNITA a pu

échapper à l'impact de celles-ci grâce à l'existence d'un réseau complexe qui lui a permis de contourner les sanctions et de disposer d'une redoutable machine de guerre. Divers acteurs, dont des gouvernements, ont été mis en cause et je voudrais à cet égard apporter l'appui de ma délégation à la proposition formulée par la France relative aux suites à donner aux recommandations des experts.

Troisièmement, le rapport dont nous sommes saisis établit également qu'en dépit des violations dont elles ont fait l'objet, les sanctions ont commencé à porter leurs fruits. En effet, il apparaît clairement que les difficultés d'approvisionnement en carburant constituent pour l'UNITA une source de préoccupation résultant de l'effet bénéfique des sanctions.

Je voudrais à cet égard souligner que, solidaire de la lutte du peuple angolais, le Mali demeure résolu à oeuvrer à la poursuite du renforcement de l'application des sanctions contre l'UNITA. C'est pourquoi, ma délégation exhorte tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à examiner de près les conclusions et recommandations contenues dans le rapport dont nous discutons. Nous estimons également qu'il importe que la communauté internationale apporte son appui et fournisse l'assistance nécessaire aux pays voisins de l'Angola afin de soutenir les efforts déployés par ceux-ci pour une meilleure surveillance des sanctions.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : J'aimerais m'associer aux membres du Conseil pour saluer la présence parmi nous de Leurs Excellences M. de Miranda, Ministre des affaires étrangères de l'Angola, et M. Peter Hain, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni.

Et je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, nos remerciements pour l'organisation de cette séance du Conseil consacrée à la situation en Angola.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité des sanctions sur l'Angola, de sa présentation du rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA.

La délégation tunisienne se félicite de la publication de ce rapport qui nous est soumis aujourd'hui, en application de la résolution 1237 (1999). Ce document, qui constitue le fruit de six mois de recherches, d'enquêtes et d'investigations menées par le Groupe d'experts, sous la présidence de M. Anders Möllander, pour tenir le Conseil de sécurité informé sur certaines violations des sanctions à l'encontre de l'UNITA, démontre si besoin était, la volonté du Conseil de sécurité de faire respecter l'application des sanctions qu'il impose aux termes de la Charte.

Je voudrais à cet égard rappeler que la Tunisie a soutenu l'imposition des sanctions contre l'UNITA, convaincue qu'elle était que cet instrument est de nature à contribuer à la promotion du règlement du conflit en empêchant l'UNITA de trouver les moyens de poursuivre ses objectifs violents et déstabilisateurs et en la forçant à s'acquitter pleinement et de la manière la plus claire des obligations auxquelles elle avait souscrit en signant l'Accord de Lusaka. Dans ce cadre, nous accueillons avec satisfaction la conclusion à laquelle est parvenu le Groupe d'experts, qui fait état de la réduction sensible de la marge de manoeuvre de l'UNITA du fait des efforts conjugués de la communauté internationale pour imposer le respect des sanctions et faire cesser les violations.

Le rapport contient de nombreuses recommandations concernant les mesures à prendre, notamment la mise en place de mécanismes plus stricts à l'effet de mettre fin aux mouvements illicites d'armements au profit de l'UNITA, ainsi qu'à la vente et à la fourniture de pétrole qui alimente sa machine de guerre. D'autres recommandations non moins importantes concernent l'instauration d'un contrôle effectif sur la contrebande de diamants, qui constituent la source principale de financement de l'effort de guerre de l'UNITA. Les représentations de l'UNITA et les déplacements de ses représentants à l'étranger font eux aussi l'objet d'autres recommandations du rapport. Ces recommandations qui nous sont proposées par le Groupe d'experts sont destinées à rendre plus effectif le régime des sanctions imposées à l'UNITA et constitueront sans nul doute un message fort et sans équivoque quant à la détermination du Conseil de sécurité à faire respecter la volonté de la communauté internationale pour imposer la paix en Angola.

Toutefois, et en réitérant notre appréciation pour le travail accompli par le Groupe d'experts pour l'établissement de ce rapport, nous voudrions attirer l'attention du Conseil sur la sensibilité de certaines informations, conclusions et recommandations qui y figurent, lesquelles à nos yeux doivent être traitées avec beaucoup de prudence lorsqu'il s'agit, notamment, de mentionner des chefs d'État. Nous aurions souhaité, en effet, que des informations mettant en cause certaines parties soient évitées, du moins à ce stade, et ce afin, en premier lieu, de s'assurer de leur véracité absolue, en l'absence de preuves irréfutables pour les corroborer, et, en deuxième lieu, de permettre aux parties concernées de fournir éventuellement, de leur côté, des informations susceptibles de donner des éclaircissements

supplémentaires, et ce pour l'objectivité de l'enquête. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait préférable de procéder graduellement et par étapes, en appelant d'abord l'attention des pays et des parties concernées, avant de suggérer ou de décider des mesures appropriées. Une telle démarche aurait pour effet de conférer la crédibilité nécessaire aux investigations du Comité des sanctions, crédibilité qui ne manquera pas de renforcer ses moyens d'action.

La délégation tunisienne exprime l'espoir que la publication de certains éléments contenus dans ce rapport permettra une prise de conscience accrue de la part de la communauté internationale de l'importance de l'application stricte du régime des sanctions et de la nécessité de persévérer dans l'effort visant à couper les sources d'approvisionnement de l'UNITA pour la contraindre à s'acquitter de ses obligations en vertu de l'Accord de Lusaka.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure tardive, j'aimerais dire qu'en ma qualité nationale je ne profiterai pas de la possibilité de faire une déclaration à titre national. Mais, je ne laisserai pas passer cette occasion sans tout d'abord remercier l'Ambassadeur Fowler pour la présentation du rapport et pour la détermination avec laquelle il s'est occupé de la question et qui nous ont permis de tenir cette séance. Je remercie également le Groupe d'experts de ce travail très sérieux et très complet. Nous attendons avec intérêt d'examiner ces recommandations de façon plus approfondie lorsque nous nous retrouverons au sein du Comité des sanctions.

La deuxième chose que j'aimerais dire à titre national est que le Bangladesh pense qu'outre leur mérite propre, ces recommandations sont également très importantes et pertinentes et ont des conséquences très sérieuses sur les questions générales ayant trait aux sanctions, dont le Conseil est maintenant saisi, et le Groupe d'experts que nous avons récemment constitué va également examiner ces questions générales. Je crois que ces recommandations auront un rôle important à jouer lorsque ce Groupe d'experts se mettra au travail.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Ouganda une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai à présent le grand plaisir de donner la parole au Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda.

M. de Miranda (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter au nom de mon Gouvernement et en mon nom personnel de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également féliciter le Président sortant pour la manière dynamique et avisée avec laquelle il a dirigé les débats de cet organe pendant son mandat.

Je saisis également cette occasion pour saluer tout particulièrement la présence parmi nous de S. E. M. Peter Hain, Ministre d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, et pour le féliciter pour l'engagement de son gouvernement et des efforts déployés par la communauté internationale pour assurer la mise en oeuvre efficace des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Angola.

Une fois de plus, le Conseil a l'occasion d'examiner la question de l'Angola, l'un des plus longs conflits dans l'histoire de l'Afrique qui, heureusement, touche enfin à sa fin. La présente séance n'est pas destinée à trouver de nouvelles solutions de paix, car ces solutions existent déjà et gardent toute leur valeur. Nous sommes ici aujourd'hui pour évaluer dans quelle mesure les États Membres de l'ONU respectent les résolutions de l'ONU, et en particulier celles du Conseil de sécurité. Nous sommes également ici pour rechercher des moyens de les rendre plus efficaces.

Le rapport du Groupe d'experts créé par la résolution 1237 (1999) du Conseil de sécurité, qui vient de nous être présenté, apporte la preuve très claire de ce que mon gouvernement n'a cessé de répéter à ce Conseil : le réarmement de la branche militaire de l'UNITA et la persistance de M. Savimbi à choisir l'option de la guerre n'ont été rendus possibles que par la connivence de certains gouvernements, personnalités politiques et hommes d'affaires dans le monde

qui violent les sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

Parallèlement à la destruction du tissu social et des infrastructures en Angola, nous avons été les témoins des tentatives de certains milieux politiques dans certaines capitales du monde d'obtenir la levée de la pression internationale et, en quelque sorte, de laver l'image de M. Savimbi, malgré la condamnation de M. Savimbi par le Conseil de sécurité et par toute la communauté internationale, qui l'accusent d'être le principal responsable de la poursuite de la guerre en Angola. Outre qu'elles violent l'esprit et la lettre des résolutions sur les sanctions, ces actions sont un encouragement flagrant et sans équivoque au terrorisme en Angola. Nous notons avec préoccupation et appréhension que les États où l'on trouve ces milieux politiques, bien qu'ils déclarent défendre les sanctions, continuent de permettre que de telles pratiques aient lieu.

À tous les égards, la violation du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité constitue un délit. En finançant et en appuyant l'effort de guerre, les auteurs de ces violations se sont rendus, en quelque sorte, complices de crimes contre l'humanité commis par M. Jonas Savimbi en Angola. En même temps, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États est une source de grave préoccupation car cela entraîne toujours des conflits. L'ONU ne pourra jamais jouer son rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales tant que des Membres continueront de ne respecter ni la Charte ni les décisions prises par ses organes.

En imposant des sanctions obligatoires contre l'UNITA, le Conseil de sécurité voulait réduire sa capacité de faire la guerre et persuader ses membres d'adhérer au système démocratique. La réalisation de ces buts aidera rapidement à mettre fin à l'instabilité en Angola.

Le rapport soumis au Conseil de sécurité résulte d'un travail complexe et inlassable effectué au prix de risques majeurs par une équipe indépendante d'experts connus pour leur intégrité morale, leur sens indiscutable de la justice et leur dévouement à la cause de la paix mondiale.

De par leur nature et leur portée, leurs suggestions cherchent à contribuer à l'établissement de la paix en Angola et à mettre fin à l'insécurité qui règne actuellement dans le monde. Nous devons reconnaître qu'il s'agit là d'un impératif à l'égard duquel tous les membres de la communauté internationale assument une grande responsabilité.

Nous attendons des pays mentionnés dans le rapport qu'ils réagissent d'une façon ou d'une autre, en essayant de nier les preuves qui y sont présentées contre eux. Nous comprenons leur attitude, mais nous devons leur rappeler que les violations de sanctions ont créé une situation très sérieuse au niveau politique, social et économique en Angola. Nous pensons qu'à ce stade, le plus important est pour les pays, organisations et personnes mentionnés, de faire leur examen de conscience, de changer d'attitude face à la guerre en Angola, en mettant fin à leur appui à M. Savimbi.

Nous espérons qu'à partir de maintenant, tous les pays, gouvernements et personnes cités coopéreront avec l'Angola et avec l'ONU, même de façon tacite, et que la communauté internationale respectera pleinement, dans l'intérêt de la paix mondiale, les sanctions imposées contre l'UNITA, contribuant ainsi à la fin du conflit en Angola.

La situation qui résulte de l'impunité internationale des coupables qui commettent, financent ou encouragent des atrocités contre l'humanité, est extrêmement sombre. Comme je l'ai déjà mentionné, nous assistons dans mon pays à une situation comparable à une catastrophe naturelle. Des exemples ont déjà été cités. Plus de 3 millions de personnes ont été déplacées et survivent grâce à l'aide internationale. Des centaines de réfugiés dans des pays voisins sont abandonnés à leur sort, la mort et la pauvreté dominent la scène à un degré inégalé dans l'histoire récente de l'Angola.

Tout cela est dû à un seul individu nommé Jonas Savimbi, avec l'appui d'une poignée de pays et d'individus — hélas de toutes les régions du monde — qui sont complètement indifférents aux souffrances de leurs semblables.

Nous pensons que des appels à leur conscience ou à leur sens du devoir ne suffisent plus. Il nous faut prendre des mesures décisives et appeler les choses par leur nom. Je le redis encore : des crimes contre l'humanité sont commis par Jonas Savimbi. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Mouvement des pays non alignés ont appelé Jonas Savimbi «criminel de guerre» au vu de cette sombre situation.

Face aux preuves irréfutables contenues dans le rapport du Comité des sanctions, le Conseil de sécurité doit envisager des mesures contre ceux qui sont impliqués.

Mon gouvernement appuie pleinement les recommandations du rapport, qui sont un pas dans la bonne direction,

et nous espérons fermement qu'elles figureront dans le prochain projet de résolution du Conseil de sécurité sur l'Angola.

Rendre ces recommandations obligatoires soulignera de nouveau le rôle important que la communauté internationale devrait continuer de jouer dans la recherche d'une paix durable en Angola. Dans les circonstances actuelles, ce rôle devrait comprendre un accroissement des pressions internationales en vue d'isoler davantage M. Savimbi et de faire porter à M. Savimbi la responsabilité directe des crimes contre l'humanité commis en Angola; la mise en oeuvre effective des résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998); et le soin d'assurer un fonctionnement sans heurts du Comité des sanctions.

La dynamique créée par l'Ambassadeur Fowler et son équipe depuis qu'il assume la présidence de ce Comité ne peut et ne doit pas être compromise, car il a déjà beaucoup contribué à la réduction des violations et à une mobilisation accrue des divers secteurs de la communauté internationale en vue de bloquer les sources de soutien financier au terrorisme an Angola. Cet effort considérable de la part des membres du Comité et de son Président est pleinement reconnu et vivement apprécié par mon gouvernement. Nous continuerons d'apporter notre pleine coopération à la réalisation de leur tâche.

Le Président (*parle en anglais*) : Vu l'heure tardive et comme neuf orateurs sont encore inscrits sur ma liste, je voudrais, avec l'assentiment du Conseil, suspendre maintenant la séance et la reprendre à 15 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 20.